

4^{me} ANNÉE. — N° 1.

JANVIER - MARS 1917.

20

BULLETIN DES

AMIS DU VIEUX HUE



SEIZIÈME ASSOCIATION
DES AMIS DU VIEUX HUE
FONDS A. SALLET



ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DES AMIS DU VIEUX HUÉ

A Monsieur le Gouverneur Général Sarraut ⁽¹⁾.

Monsieur le Gouverneur Général,

La sympathie qu'aussitôt que vous avez connu leur existence, vous avez témoignée aux « Amis du Vieux Hué » en acceptant d'être leur Président d'Honneur, la joie profonde que vous leur avez procurée en venant aujourd'hui vous mêler à eux, dans cet admirable pavillon du Tàn-Thơ-Viện — splendide manifestation de ce pur et bel art annamite que, soit dit en passant, ils entendent défendre avec une indomptable énergie — les touchent et les honorent au plus haut point.

Je vous adresse, à mon tour, en leur nom à tous, Français et Annamites, la bienvenue dans notre « Merveilleuse Capitale », dont vous avez déjà apprécié le charme, et je vous prie d'accepter l'hommage de leur gratitude et de leur reconnaissance.

Je ne vous dirai pas en détail l'histoire de notre groupement, mais je désire seulement vous conter brièvement comment il est né et comment il s'est développé.

(1) Prononcée à la réunion du 28 février 1917.

Notre distingué Rédacteur du Bulletin, l'érudit et trop modeste Père Cadière, eut un jour l'idée de grouper les bonnes volontés pour étudier, faire mieux connaître, et, par conséquent, aimer la vieille cité des Nguyễn. Cela se passait au mois de novembre 1913. De rares partisans se rangèrent alors sous l'étendard qu'il avait déployé : comme dans la chanson, ils étaient tout juste sept ! Société mort-née, chuchotèrent quelques pessimistes, qui ignoraient ce que peuvent obtenir des hommes décidés, ayant conscience qu'ils entreprenaient une oeuvre intéressante et incontestablement utile.

Une timide propagande, au sujet de laquelle le nom de M. le D'Sallet doit être mentionné, s'organisa néanmoins. Au bout d'un mois nous nous comptions 15 et, tout au début de 1914, nous étions une vingtaine. Le Vieux Hué tint sa première séance et lecture fut donnée des premières études des plus hardis de ses adhérents. Nous n'étions pas sauvés, car nous étions pauvres, et ce n'est pas sans une certaine émotion que nous nous souvenons quelquefois de cette mémorable réunion au cours de laquelle nous nous demandions si nous n'allions pas être obligés de faire tirer les numéros de notre Bulletin à la presse à photocopier !

Heureusement un généreux donateur nous tira momentanément d'affaire. Nos numéros purent être imprimés. Ils étaient maigres, mais ils eurent leur petit succès.

Le nombre des demandes d'admission augmenta. La bienveillante sollicitude de M. le Résident Supérieur Charles, que je me réjouis de voir ici à vos côtés, s'était déjà manifestée, et nous n'eûmes pas de peine à intéresser à nos travaux L. L. E. les Ministres, Membres du Cơ-Mật.

Nos bulletins devenaient plus soignés, plus coquets, plus riches, lorsque survint le drame gigantesque dans lequel vous venez, Monsieur le Gouverneur Général, de jouer votre rôle.

Nombre de nos amis partirent rejoindre leur régiment, et nous fûmes alors privés de précieuses collaborations. Des difficultés, paraissant insurmontables, surgissaient donc. Mais, nous qui n'étions pas appelés à l'honneur de prendre les armes, nous avons alors regardé la situation bien en face et nous nous sommes dit qu'il fallait lutter d'autant plus énergiquement que cette situation était plus difficile. Et c'est alors que nous avons songé à publier une édition de luxe pour faire connaître l'imposante cérémonie du Nam-Giao. Pour certains, nous ne nous contentions plus d'être téméraires, nous étions aveuglés par la folie des grandeurs.

Notre Nam-Giao vit cependant le jour, et c'est de ce jour que nous vivons dans une certaine aisance.

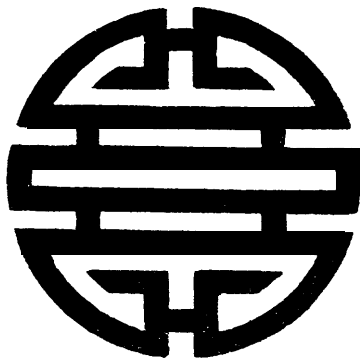
Aussi, tout récemment, n'avons-nous pas hésité, malgré les difficultés de l'heure, malgré les moyens restreints dont nous disposons,

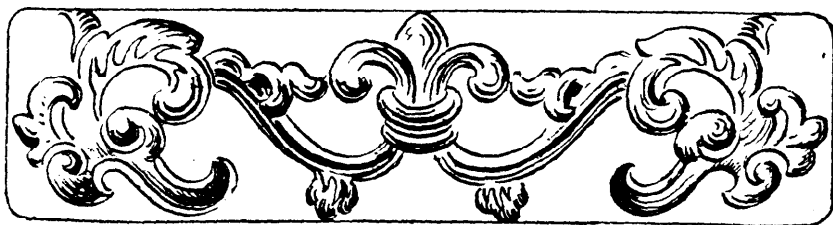
malgré les grandes imperfections auxquelles nous devons nous attendre, à éditer notre « Hué Pittoresque », auquel vous avez bien voulu reconnaître quelque mérite, et nous avons mis toute notre coquetterie à le composer avec les uniques ressources que nous offrait la Colonie. Nous avons tenu, dans l'heure la plus critique, à nous prouver notre propre vitalité, pour assurer, demain, celle de la France quand même!

Nous sommes aujourd'hui 200 membres du Vieux Hué, dont 55 membres annamites, poursuivant nos travaux dans une collaboration de plus en plus intime, et qui sera, je vous en donne l'assurance, de plus en plus féconde.

Je vous ai dit, Monsieur le Gouverneur Général, comment nous étions nés, comment nous avons grandi. Notre dévoué Rédacteur va vous dire maintenant ce que nous avons fait, ce que nous comptons faire et quel est le motif qui nous a guidés.

R. ORBAND.





ALLOCUTION DU RÉDACTEUR DU BULLETIN

A Monsieur le Gouverneur Général Sarraut (1).

Monsieur le Gouverneur Général,

L'Association des Amis du Vieux Hué a été fondée pour « rechercher, conserver et transmettre les vieux souvenirs, d'ordre politique, religieux, artistique et littéraire, tant européens qu'indigènes, qui se rattachent à Hué et à ses environs ».

Tel est le langage de nos Statuts, langage clair et précis, mais un peu froid, parce qu'on a considéré trop exclusivement le côté intellectuel du but que nous nous proposons, et que l'on a négligé le côté affectif.

D'ailleurs, le nom même de notre Association indique que nous ne sommes pas des savants rébarbatifs, uniquement occupés à fouiller dans les bibliothèques, à classer des documents, à barbouiller du papier. Nous sommes des amis du Vieux Hué ; nous aimons le Vieux Hué. Et c'est cet amour, vif et profond, qui nous guide dans nos recherches, dans nos études, dans nos actes. Et si l'on était tenté de nous faire un grief de notre titre, et de nous accuser de ne nous intéresser qu'au passé, nous répondrions hardiment, avec preuves à l'appui, que nous n'aimons pas le Vieux Hué comme les assyriologues peuvent aimer la vieille Babylone, des monuments en ruines recouverts par des montagnes de sable, des lieux maudits d'où toute vie, toute grâce se sont définitivement retirées. Non, notre amour pour le Vieux Hué est un sentiment vivant, parce que l'objet même de cet

(1) Prononcée à la réunion du 28 février 1917.

amour déploie, devant nos yeux surpris, toutes ses beautés, étale tous ses charmes. Nous aimons le Hué d'autrefois parce qu'il nous fait aimer davantage le Hué d'aujourd'hui. C'est pour trouver plus chaude la patine de ses murailles que nous voulons savoir par qui et à quelle époque fut contruite la Citadelle. A moins que ce ne soit le contraire — l'amour est une chose si compliquée ! - et que ce soit le bonheur que nous goûtons à errer dans les tombeaux royaux à l'heure où les derniers rayons du soleil les pénètrent d'une lumière si douce, qui nous porte à nous rémemorer l'histoire des monarques qui reposent là pour l'éternité.

Et cet amour que nous avons pour l'objet de nos rêves n'est pas un amour exclusif et jaloux. La joie que nous cause, à chaque détour du chemin, soit quand nous fouillons le passé, soit quand nous prome-nons nos regards sur les choses et les gens du présent, la découverte d'un charme nouveau, d'une beauté insoupçonnée, qui rend plus captivante la dame de nos pensées ; la douceur que nous éprouvons à posséder, longuement, pleinement, ce que nous aimons, et à en jouir autant que nous voulons, sans jamais atteindre à la satiété ; par exemple, lorsque, traversant, le matin, le pont *Thành-Thái*, nous nous imprégnons de la lumière colorée qui se dégage de tout ce qui nous entoure, du fleuve, des arbres, des monuments, des lointains les plus effacés, ou lorsque, étendus sur la terre rougeâtre d'un mamelon, nous suivons le jeu nuancé et rapide des rayons du soleil couchant à travers le feuillage grêle des pins ou sur les flancs broussilleux des collines, sur le manteau sombre des hautes montagnes ; tous ces sentiments, quelque délicats et quelque'intimes qu'ils soient, nous ne prétendons pas nous les approprier jalousement.

Bien au contraire, la princesse que vous vites, lors de votre première visite, mollement étendue sur les deux rives du fleuve des Parfums, et qui aussitôt conquit votre cœur, nous voulons l'exalter, nous voulons publier ses louanges, faire connaître sa beauté, augmenter le nombre de ses admirateurs.

Notre Bulletin est comme un manteau, parfois d'une grande richesse, que nous jetons sur ses épaules ; c'est aussi un chant de louange en son honneur que nous faisons retentir au loin, aussi loin que peut atteindre notre faible voix. Nous y racontons sa noble origine, sa splendeur passée, ses souffrances, les outrages qu'elle endura. D'un geste discret, avec tous les ménagements, toutes les délicatesses que requiert sa frémissante pudeur, nous soulevons légèrement les pesantes tentures qui cachent ses amours ; nous disons comment un chevaleres-que étranger survint, qui l'avait distinguée depuis des siècles, et comment il l'aima, comment elle se défendit, farouchement, puis

comment elle se donna, totalement. Nous parlons de sa piété envers les dieux, des pompes religieuses, des cortèges de triomphe qu'elle aime à organiser, lorsque, dans la lumière ardente, elle revêt ses habits de fête, ses opulents brocards, ses dentelles légères, ses bambous frissonnants, ses eaux dormantes et ses mystiques lotus, le parfum enivrant de ses jardins, ses montagnes de lapis-lazzuli ou de jade laiteux, son fleuve d'azur lamé d'argent, ses plaines de rizières, dont l'émeraude éclatant passe peu à peu aux teintes cernées des vieux ors pâlis.

Et pour que la joie que nous goûtons à la contempler n'éprouve pas la moindre atteinte, pour que les adorateurs que nous lui amenons ne souffrent d'aucune désillusion, pour qu'elle conserve ses beautés inviolées, nous montons une garde vigilante, autour de ses bijoux, les vieux monuments dont elle s'est parée au cours des siècles. Ce ne sont pas des bijoux de grand prix, nous le savons : les pierres sont à peine sorties de leur gangue et elles ont été enchâssées par des mains malhabiles, leur éclat a été terni par le temps, et le métal qui les sertit est rongé par la rouille. Mais nous les aimons comme cela, parce qu'elles conviennent à la beauté de la princesse, beauté un peu âpre, un peu vétuste, dont on savoure l'attachante mélancolie quand on traverse, sous les rayons pesants du soleil, les grandes cours dallées du Palais, ou qu'on erre, sous l'ombre tourmentée des hauts *calophyllum*, dans les allées envahies par l'herbe qui longent les remparts de la Citadelle, ou qu'on franchit les grandes portes voûtées, moussues et disjointes, qui précèdent les habitations princières. Nous nous opposons à ce qu'on abatte ces monuments, à ce qu'on les restaure maladroitement, et, à côté de chacun d'eux, nous placerons une stèle élégante qui en dira l'histoire au voyageur pressé.

Sa chevelure de jais, qui descend des montagnes environnantes et encadre si bien son noble visage, les pins aux reflets changeants, nous les défendons contre l'inconscience et la rapacité d'enfants ingrats, qui ne considèrent que le gain du moment, et qui voudraient défigurer leur mère, lui enlever les derniers restes de sa jeunesse. Et comme nous souffrons lorsque, sans souci de sa beauté rare, on détruit l'harmonie de ses lignes par une profusion de perles fausses, de verroteries lourdes et criardes !

On a dépouillé violemment, nous le savons, maintes et maintes fois, notre chère Capitale, et maintenant encore, le besoin d'argent de ses fils la force souvent de mettre en gage ou de céder définitivement, pour être dispersés dans les cinq régions du monde, ces mille colifichets, ces bibelots, qu'elle s'était fait faire, ou que ses courtisans ou ses maîtres lui avaient offerts, et dont sa coquetterie, un tantinet

précieuse, savait tirer de si jolis effets : meubles patiemment sculptés, où le dragon déroule ses anneaux avec grâce ou d'un mouvement nerveux, et le phénix déploie éperdûment ses ailes ; cuivres puissants, patinés par les âges ; porcelaines fragiles, aux bleus délicatement nuancés ; nacres irisées, noyées dans la laque brune ; émaux de toutes couleurs ; broderies aux teintes fanées. Que reste-t-il de tout cela ? Presque rien. Mais ce rien, qui nous en est d'autant plus précieux, nos mains pieuses le recueillent et le déposent dans des vitrines scellées, au lieu même de nos réunions ; et les règles subtiles de l'art tourmenté qui présida à la confection de ces riens, quelques-uns d'entre nous — la terre sanglante de l'Argonne ou les flots bleus de la Méditerranée recouvrent aujourd'hui leur dépouille — quelques-uns d'entre nous ont commencé à les fixer, pour que les artistes de l'avenir conservent leur originalité en restant fidèles aux traditions du passé.

Nos Statuts prévoient l'organisation d'excursions dans les environs de Hué, non pas des promenades laissées au gré du hasard, où rien n'a été prévu, si ce n'est les provisions de bouche, où l'on part comme une bande d'écoliers à la recherche de baies sauvages, mais des excursions ayant un but précis, pendant lesquelles un membre de la Société, qui se sera documenté, donnerait à ses compagnons l'histoire des lieux, des monuments et des hommes. On ne goûte jamais mieux les charmes d'un paysage, on ne remarque jamais plus nettement les détails d'un monument que lorsqu'ils sont éclairés par la lumière du passé. Nous ferions, si *parva licet componere magnis*, nous ferions, dans les alentours de Hué, ce que l'Université des Annales a organisé pour la France, ce que l'Association des Pèlerinages en Terre-Sainte ou la Revue générale des Sciences accomplissent dans le bassin méditerranéen, ou dans les pays et les mers du Nord.

Nous n'avons qu'imparfaitement réalisé, jusqu'à présent, ce projet. Mais nous pouvons attendre, nous qui sommes sur les lieux.

Un projet qui nous tient plus à cœur, c'est de fournir un guide aux étrangers qui, suivant les espérances que vous nous avez permis de concevoir, vont se détourner vers Hué, et qui, pressés par le temps, voudront visiter la Capitale le plus commodément possible, en voir les beautés en quelques jours, parfois en quelques heures, et se faire tout de même une idée claire de son aspect général, et, en même temps, de son histoire, de façon à ne pas emporter de leur passage seulement une impression fugitive, mais un souvenir durable.

Nous avons déjà déblayé le terrain, nous avons préparé une grande partie des matériaux. Encore un peu de travail, et le guide de Hué, le guide complet, méthodiquement classé et élégamment illustré, tout au

moins le petit guide commode et pratique, se détachera de la collection de notre Bulletin comme un fruit savoureux tombe du rameau, après l'obscur travail des racines, après la poussée éclatante de la sève printanière.

Voilà ce que nous avons fait. Et, cela, nous l'avons fait parce que nous aimons Hué ; et nous comptons faire davantage, parce que notre amour pour Hué augmente à mesure que nous dénombrons et que nous étudions les beautés de la vieille Capitale. Et cet amour n'est pas le caprice d'un jour ; il préside à nos réunions ; il domine tous nos travaux, depuis que notre Société existe ; il poursuit ceux d'entre nous qui quittent la Colonie ; il fait rêver — nous en avons reçu des preuves — ceux qui défendent les tranchées boueuses de l'Artois ; il nous anime tous, Européens et Annamites.

Sans doute, nos collègues indigènes, si nombreux, qui représentent l'élite de leur nation, aimaient leur Capitale. Mais ils l'aimaient comme un enfant aime sa mère, d'instinct, et sans remarquer la finesse de ses traits, la distinction de son allure, la douceur et l'éclat de ses yeux.

Maintenant, grâce à nos indications, ils entr'ouvrent, d'une main que fait parfois trembler le respect, l'écrin du passé, si jalousement clos, et en retirent, une à une, les pierres de prix, poussiéreuses et embuées, les souvenirs historiques, qu'y avaient déposés les siècles. Et de cette collaboration, respectueuse de tous les sentiments légitimes, nait, dans leur cœur, un amour plus raisonné pour leur patrie, une affection plus profonde pour la nôtre.

Voilà ce que nous avons fait, aux Amis du Vieux Hué, dans un commun effort qui groupe toutes les bonnes volontés, utilise toutes les compétences, ne dédaigne aucune initiative.

Jeux d'artistes, dira quelqu'un, divertissements de lettrés, curiosité de savants ! Non, c'est plus que cela. Nous ne sommes pas montés dans notre tour d'ivoire, et nous ne sommes pas restés, là, aux pieds de notre idole, indifférents aux cris de détresse de nos frères qui souffrent, qui luttent, qui meurent là-bas, dans la plaine. Bien souvent, lorsque nous sommes assis autour de la « chère table de nos réunions », pour employer le terme dont se sert un de nos collègues qui nous écrit des tranchées, bien souvent, le fracas du présent domine le faible écho du passé que nous exhumons, et l'angoisse étreint nos cœurs. Mais ce qui nous donne quelque consolation et quelque courage à continuer notre œuvre, c'est la conscience que nous avons d'être utiles à la Colonie, de servir la France.

L. CADIÈRE.



PROJET DE PROPAGANDE TOURISTIQUE (1)

Voulez-vous nous permettre, Monsieur le Gouverneur Général, (et j'ose croire que cette liberté ne sera pas faite pour vous déplaire) d'adopter maintenant, et pour quelques instants seulement, le ton plus familier de la conversation, le ton de nos réunions mensuelles ordinaires, qui nous facilitera l'échange de nos idées.

Nous voudrions vous parler du tourisme, ou plus exactement de la propagande touristique.

On a constaté que l'on n'avait jusqu'ici rien fait, ou presque rien, pour attirer le touriste en Indochine. Mais était-il vraiment opportun de tenter quelque chose dans ce sens, à une époque où l'on considérerait trop généralement les coloniaux comme une nuée malfaisante de sauterelles ne faisant que passer, et ravageant tout sur leur passage ? Était-il rationnel et logique de dire à l'étranger : « Allez donc voir ces gens d'Indochine qui pillent tout, saccagent tout, sèment la terreur partout » ? Il ne serait pas venu.

Mais, soit dit sans fausse modestie, nous nous connaissons mieux qu'on ne nous connaît. Nous ne sommes pas les sur-hommes de la sur-race. Nous sommes de simples enfants perdus d'une race d'avant garde, et nous savions que lorsqu'on ferait appel à ces coloniaux de tous âges et de toutes conditions pour défendre les plaines de la Champagne, les forêts de l'Argonne ou la forteresse de Verdun, ils seraient là, je dirai même « un peu là ». Nous savions que lorsque le monde entier connaîtrait la grandeur du rôle qu'ont joué et jouent encore les coloniaux, tant civils que militaires, dans cette guerre épouvantable, l'ère des dénigrement passerait. Elle est passée. Il faut maintenant travailler, il faut agir.

(1) Enoncé à la réunion du 28 février 1917.

Nous y avons pensé. Nous sommes prêts. Ce n'est pas sans fierté que je vous signale ici qu'un de nos plus dévoués collaborateurs, mon excellent ami M. Gras, formulait, il y a deux mois, une proposition ayant pour objet de constituer, au sein du Vieux Hué, une commission de propagande en faveur du tourisme.

Vous avez assisté, Monsieur le Gouverneur Général, (nous venons seulement de l'apprendre) à l'assemblée générale de décembre, de la Ligue Coloniale Française. Vous y avez entendu développer la question du tourisme sous toutes ses formes, sous tous ses aspects. Aussi avons nous été impressionnés d'avoir eu, à 20.000 kilomètres de distance, par une sorte de télépathie patriotique, la même idée d'une organisation touristique active, avec les mêmes moyens d'exécution que ceux qui étaient préconisés à Paris, au même instant.

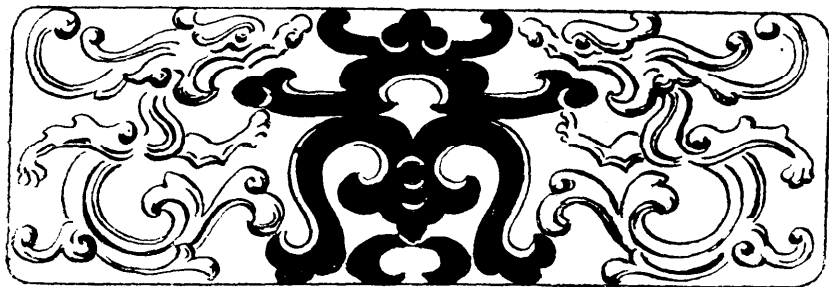
Nous avons donc été agréablement surpris à la lecture du procès-verbal de la séance de la Ligue Coloniale.

Il va sans dire que nous, Amis du Vieux Hué, nous ne saurions prétendre, avec nos seuls moyens, attirer un seul des nombreux touristes qui passent devant l'Indochine sans s'y arrêter. Mais nous sommes prêts à entrer en contact avec cet Office Général du tourisme pour l'Indochine, dont vous avez envisagé la création. Nous sommes prêts à faire tout ce qui sera nécessaire pour recevoir, comme il convient, le touriste à Hué et même en Annam. Nous voudrions qu'il pût se loger confortablement à Tourane d'abord, à Hué ensuite. Nous voudrions qu'il pût effectuer les belles promenades de l'Ecran du Roi, du Nam-Giao, des Arènes, qu'il put se rendre aux magnifiques tombeaux des Empereurs, sans être tributaire de l'administration. Nous voudrions qu'il put trouver aisément et à bon marché des plaquettes qui le renseigneraient sur chacun de ces tombeaux, sur le Palais, sur la tour de Thiên-Mỵ, sur les grandes cérémonies telles que le Têt, le Nam-Giao, les grands *lay*. Nous voudrions qu'il put se procurer un guide plus complet, avec des indications précises sur les dépenses qu'il aura à effectuer, pour un séjour plus ou moins long.

Nous pouvons nous constituer en comité central pour l'Annam et travailler avec, les provinces de ce pays comme l'Office Général travaillerait avec nous.

En un mot, nous sommes prêts à agir, et sommes à vos ordres.

R. ORBAND.



LES LIVRES D'OR ET LES LIVRES D'ARGENT DE LA COUR D'ANNAM (1)

Par A. LABORDE,
*Administrateur des Services Civils,
Délégué au Ministère des Rites.*

Nous avons tous remarqué au cours de nos visites au Palais, et particulièrement au Phụng-Tiên, où sont réunis les objets de valeur ayant appartenu aux empereurs défunts, les livres à feuillets d'or, si curieusement reliés par des anneaux de même métal. Nous savons tous que les caractères ciselés sur les feuillets chantent généralement des louanges à l'adresse d'un roi défunt, mais nous n'avons pas eu l'occasion de satisfaire davantage notre curiosité, d'autant plus vive que ces livres d'or, jalousement enfermés sous vitrines scellées, ont eu pour nous l'attrait du fruit défendu.

Je vais essayer d'atténuer le dépit qu'on a pu ressentir, en décrivant de mon mieux les détails de ces précieux manuscrits, et en donnant la traduction fidèle de quelques-uns d'entre eux : les traductions, mieux que toute autre explication, diront ce que sont exactement ces livres d'or.

Celui que j'ai pu examiner, et qui est approximativement du même format que tous les autres, a 24 centimètres et demi de hauteur sur 13 centimètres et demi de largeur ; il est composé de deux lourds feuillets

(1) Communication lue à la réunion du 37 mars 1917.

formant couverture et de trois autres plus minces mais doubles, comme le sont les feuillets de papier d'un livre annamite ordinaire ; tous ces feuillets sont reliés entre eux, à droite, par quatre gros anneaux, et le tout, d'un poids total de 37 *lượng*, 7 *phần* (1 kilog 400), est du plus bel or pur. Les feuillets de couverture ont été ciselés au repoussoir et représentent le traditionnel dragon royal à cinq griffes qui se contorsionne dans des volutes nuageuses ; sur les pages du milieu, soigneusement divisées en cinq colonnes verticales, ont été dessinés, également au repoussoir, de gros caractères, dont la traduction va nous apprendre que le livre d'or a été dédié par Gia-Long à son père.

« En l'année *bính-dần* (1), le 6^e mois, le 9^e jour, Moi, votre fils pieux. Nguyễn-Phúc-Ánh (2), qui ai hérité de l'Empire, j'abaisse humblement la tête et par deux fois je me prosterne pour vous adresser ces mots : Il n'y a rien de plus beau, dit-on, en piété filiale, que de faire honneur à ses parents ; un fils qui s'élève jusqu'au Trône fait rejaillir cet honneur vers son père et porte ainsi la piété filiale à son apogée.

« O Tìr-Tường Đạn-Tạc Khoang-Dú Ôn-Hoà Hiều-Khương-Vương (3), très respectueusement je pense que vos vertus vous rendaient digne d'être roi, que tous les désirs du peuple étaient en cela unanimes, mais que votre caractère vous a fait accomplir un acte de héros (4).

« Votre très grande piété filiale était partout connue, votre gloire et vos qualités se répandaient autour de vous et dans le peuple, et c'est pour cela que le Ciel, vous prenant en affection, attira la prospérité sur vos descendants ; et voilà pourquoi, Moi, quoique peu vertueux et sans talents, j'ai été chargé de grandes et difficiles choses.

« Fort heureusement, grâce à votre aide spirituelle, j'ai pu mettre en déroute ennemis et pirates, et j'ai pu rendre la tranquillité aux Temples Ancestraux et aux Génies de la Terre. C'est vraiment à vos bienfaits et à vos vertus que tout cela est dû.

« Respectueusement, je viens ici avec ma Cour vous offrir ce livre d'or ; il vous décerne le titre honorable de : Nhân-Minh Cẩn-Hậu

(1) 1806.

(2) Nguyễn-Phúc-Ánh, était le nom propre de Gia-Long.

(3) Appellation posthume du père de Gia-Long (Voir note page suivante.)

(4) Le père de Gia-Long, qui s'appelait Nguyễn-Phúc-Luận, ne régna pas ; son fils Gia-Long semble dire, quand il parle d'acte de héros, qu'il s'écarta volontairement du trône. L'histoire nous apprend en effet qu'il dut céder la place à son frère.



Planche I. — Couverture d'un livre d'or.
(Dessin de M. Ton-That Sa).

Khoang-Dủ Ôn-Hoà Hiều-Khương Hoàng-Đê (1). Votre Temple s'appellera désormais Hoàng-Khảo-Miêu(2), et je prie pour que votre âme veille sur moi et me protège.

« Dans aucun de vos actes vous ne vous êtes écarté des doctrines traditionnelles ; toujours vous vous êtes inspiré des trois Hoàng et des cinq Đê (3), et c'est pourquoi tous vos bienfaits réunis porteront encore leurs fruits pendant une durée de mille et dix milles automnes.

« Tel est ce respectueux livre. »

L'usage du livre d'or, s'il faut en croire le *Tử sử tinh ba* (Hoàng-Thần) (4), remonte à une très vieille date ; en la première année de Càn-Đạo, c'est-à-dire en 1165, le roi Hiều-Tôn en aurait fait confectionner un pour conférer à son fils le titre de prince héritier. Un autre ouvrage, le *Uyên giám loại hàm* (5), raconte que, sous la dynastie des Minh, le roi Hồng-vũ, en la 3^e année de son règne (1370), attribua à son fils Tiều le titre de Hoàng-Thái-Tử, « Prince héritier », et divers autres titres à tous ses autres fils, qui reçurent en cette occasion des livres et des sceaux d'or.

Plus tard, ce même roi, en la 17^e année de son règne, décida que des livres et des sceaux d'or seraient également décernés à ses proches parents ; leurs femmes reçurent également pareil honneur, mais n'eurent pas droit au sceau. En outre, le premier et le second fils du prince héritier eurent droit, dès l'âge de dix ans, au livre en argent doré et au cachet d'argent, ainsi d'ailleurs que le premier et le deuxième fils des altesses royales.

Depuis cette date lointaine, il n'est probablement pas un roi, pas un prince, qui n'ait eu son livre d'or ; c'était un honneur que les princes s'empressaient d'obtenir de leur roi, et c'était envers le roi

(1) Le titre posthume du père de Gia-Long, que nous avons vu à la page précédente, lui donnait la qualité de Vương. « Prince, Roi ». Dans le titre qu'il lui décerne, son fils Gia-Long l'élève à la dignité de Hoàng-Đê « Empereur ».

(2) Temple du Roi-Père.

(3) Allusion aux premiers empereurs de l'époque légendaire, « les trois souverains, les cinq empereurs. »

(4) *Tử sử tinh ba* (Hoàng-Thần) Recueil d'extraits d'histoire (chapitre concernant la famille royale).

(5) *Uyên giám loại hàm* « Recueil des reflets de l'abîme du passé ». Encyclopédie achevée en 1710 comprenant 450 volumes, probablement l'ouvrage le plus complet de cette espèce. Le second empereur de la dynastie des Thanh, prenant comme base une encyclopédie composée du temps des Minh, donna l'ordre de composer cet ouvrage qui embrasse les événements jusqu'à l'avènement des Thanh (*Notes on Chinese literature*, par Wylie).

lui-même une marque de respect et de vassalité que ses sujets ne pouvaient manquer de lui témoigner lors de l'avènement.

En 1806, du temps de Gia-Long, une innovation fut apportée ; les livres d'or furent également offerts aux ancêtres, et le premier du genre fut justement celui dont il a été donné traduction au début de cette étude.

Ce fut désormais par ces livres précieux qu'on décerna aux rois et aux reines défunts les titres posthumes.

Plus tard, en 1836, lors de la 17^e année de Minh-Mạng, nous dit le *Đại-Nam-hội-điền* (1), une ordonnance royale créa 9 degrés de noblesse féminine en faveur des femmes de l'empereur, et en même temps leur attribua :

1^o — Un livre d'or à la première reine.

2^o — Des livres d'argent doré aux six femmes prenant rang immédiatement après la reine.

3^o — Des livres en argent à neuf autres concubines.

Le même ouvrage, le *Đại-Nam-hội-điền*, spécifie ce que doit être chaque livre selon la femme à laquelle il est décerné. Celui en or, réservé à la première reine, doit avoir six pages, y compris les couvertures, reliées par quatre anneaux d'or ; sa longueur doit être de 6 *tấc*, 6 *phân* (27 centimètres), sa largeur de 3 *tấc*, 5 *phân* (0^m 148), l'épaisseur des feuillets 2 *ly* (1 millimètre environ) ; il doit être enfermé dans une boîte de couleur rouge, laquelle est à son tour enchâssée dans une boîte d'argent.

Les livres d'argent doré et d'argent attribués aux autres femmes ont en tout cinq feuillets ; les feuillets extérieurs, formant couverture, ne sont plus décorés du dragon royal, mais simplement de l'aigle, Ceux en argent doré ont 5 *tấc*, 4 *phân* de hauteur, 3 *tấc*, 2 *phân*, 4 *ly* de largeur ; ceux en simple argent sont un peu plus petits. Ils sont enfermés dans une boîte laquée rouge dont les coins sont garnis d'argent.

Voici une traduction d'un livre en argent, qu'un empereur d'Annam décerna à une de ses femmes, pour lui conférer le titre de *Nhị-Đại-Tiết-Phi*.

« Obéissant au Ciel, qui m'a élevé au destin d'Empereur, j'ai remarqué que, de tout temps, les Empereurs et les Rois, usant des vertus parfaites qu'ils avaient reçues du Ciel, n'ont pas manqué d'instituer des rites dans l'intérieur du Palais (le harem).

« L'art de gouverner, en effet, ne commence-t-il pas au gynécée, pour aller ensuite se manifester dans le monde entier ?

(1) Le *Đại-Nam-hội-điền*, « Règlements réunis du pays d'Annam. »

皇帝若曰朕惟自昔帝
王以盛德受天命莫
不擇建內職政始於
閨門而化行於海宇
朕承艱大之業深惟

修齊之旨上奉

聖聰選採賢德以祈協于
冊典騰惟鮒文氏乃
太子少保協辦大學
士輔導大臣經筵講

Planche II. — Un livre d'or ouvert.
(Dessin de M. Ton-That Sa).

« Pour satisfaire à mes grands et pénibles devoirs de Roi, il convient donc que j'apporte des améliorations dans la direction du Palais. Avec l'autorisation de Leurs Saintetés clairvoyantes (les Reines-Mères), je choisis une femme sage et vertueuse, dont les qualités sont en harmonie avec les principes traditionnels. J'ai remarqué Mademoiselle. . . . , dont le père, Monsieur. . . . , fut autrefois Tuteur du Prince héritier, Grand Censeur, Précepteur et Lecteur du Roi, Membre du Conseil Secret et Président du Bureau des Annales de l'Etat. Cette jeune fille, qui déjà appartient à une famille de grand mérite, est d'une beauté remarquable ; elle est bienveillante, douce et bonne ; dès sa plus tendre enfance, elle s'est accoutumée à ses devoirs de femme ; sa politesse et son éducation excellentes prouvent qu'elle n'est pas indigne d'être fille de famille de qualité.

« Dès son arrivée, j'ai pu apprécier le poème *Quan-Thu* (1) et les trois Reines (2) en ont été bien heureuses.

« En vertu du Livre des Châu, concernant les titres attribués dans le Palais intérieur (le harem), il convient de placer avant toutes les autres les femmes des six premiers rangs ; c'est pourquoi, je te confère le titre de *Tiêt-Phi* (3) de 2^e classe, et je te donne ce livre. Vénère l'éclatante faveur que tu reçois ; rappelle-toi les instructions qui te sont données ; que ta conduite se perfectionne et soit un modèle de dignité et d'affabilité ; que ton visage d'orchidée soit de plus en plus gracieux, afin qu'éternellement tu reçoives en abondance la rosée des faveurs.

« Respecte ce livre. »

La tournure de cet écrit est fort aimable, comme on le voit, pour la jeune femme à laquelle il s'adresse ; il y est fait allusion au poème *Quan-Thu*, qui chante le bonheur de l'amour conjugal. Les ménages heureux y sont comparés aux oiseaux *Thu-Cru* (4), qui naissent par couple, ne se quittent jamais, et ne cessent de chanter sur un rocher d'ilot. Les jeunes filles vertueuses y sont comparées aux plantes *Hạnh* (5), que l'on recherche pour offrir aux génies ; tant qu'on ne les a pas trouvées, le génie n'est pas tranquille, de même l'homme, tant qu'il n'a pas trouvé la fille vertueuse qui fera son bonheur, est agité, et inquiet.

(1) Poème *Quan-Thu*, poésies, en l'honneur d'une reine jolie et vertueuse, qui chantent l'amour conjugal.

(2) Il y avait au moment où ce livre fut écrit trois Reines-Mères vivantes.

(3) *Tiêt-Phi*, nom donné aux concubines de roi ou de prince (*tiêt*, modeste ; *phi*, femme).

(4) Espèce de mouette.

(5) Espèce de légume aquatique.

En la 6^e année de Thiệu-Trị (1846), une ordonnance créa les livres en soie ; les femmes de 1^{re} et 2^e degrés seules continuèrent à recevoir le livre d'argent ; celles du 3^e degré et au-dessous ne reçurent que le livre de soie ; les feuillets, en soie jaune, étaient écrits de caractères noirs, et les couvertures, également jaunes, étaient brodées d'un dragon et de petits motifs multicolores. D'un de ces livres brodés, dédié à une favorite, j'extrais ce teste original :

« Toi, jeune . . . , tu es belle, vertueuse et chaste. Dans la chambre
« parfumée, quand tu apportes la cuvette et la serviette, tu es sérieuse
« et attentive. Tu es heureuse de te trouver dans le Palais profond,
« et je suis heureux, lorsque je te vois arranger d'une manière aimable
« la couverture et le matelas. . . . »

Sous le règne actuel, l'usage du livre d'or est toujours en honneur ; lors de l'avènement de S. M. l'Empereur Khải-Định, de hauts mandarins, choisis parmi les fins lettrés, ont été chargés de rédiger le livre d'or où le souvenir des empereurs ancêtres a été évoqué, où des éloges ont mis en relief les qualités du nouveau monarque, et où, enfin, toutes sortes de souhaits ont été exprimés en faveur de son règne (1). Le livre a été lu solennellement au moment de l'intronisation, puis, soigneusement enfermé dans un coffre d'or, il a été transporté au palais Cần-Chánh (2) ; c'est dans ce palais, en effet, que la plupart des livres précieux sont enfermés dans les armoires incrustées de nacre que nous avons remarquées tout autour de cette immense salle.

C'est dans une de ces armoires, si abondamment couvertes de scellés, que se cache aussi un autre livre d'or tout-à-fait spécial, auréolé de mystère, et dont la délicate mission est d'indiquer à chaque avènement le nom officiel du nouvel empereur.

L'article si intéressant écrit par M. Đặng-Ngọc-Oánh pour l'intronisation du Roi Khải-Định (3) nous apprend que ce livre est appelé *Thánh chế mạng danh kimsách* c'est-à-dire « Livre d'or composé par l'Empereur (le Saint) pour le choix des noms du mandat céleste. » L'armoire qui le contient est rigoureusement tenue fermée pendant tout le règne ; elle n'est même pas ouverte au moment de la cérémonie du Phât-Thức (4), où, une fois l'an, tous les objets précieux, tous les

(1) Voir le texte original dans B. A. V. H., n°1, 3^e année, 1916, p. 12.

(2) En réalité, le jour de l'intronisation, le livre d'or n'était qu'une feuille de papier jaune, en attendant que le texte soit plus tard gravé sur des feuillets en or, (B. A. V. H., 1916, 3^e année, n°1, p. 14).

(3) Bulletin des Amis du Vieux Hué, 3^e année, 1916 n°1.

(4) Cérémonie du Phât-Thức, Nettoyage des sceaux (*Ephémérides annamites* de M. Orband, B. A. V. H., 1916, p. 224.

sceaux, tous les livres contenus dans les autres bahuts sont minutieusement nettoyés.

M. Đặng-Ngọc-Oánh nous a donné le texte de l'ordonnance royale qui a proclamé le nom « officiel » du Roi Khải-Định ; j'en donne ci-dessous un extrait qui fournit, autant qu'il est possible de le faire, quelques explications sur le mystérieux volume.

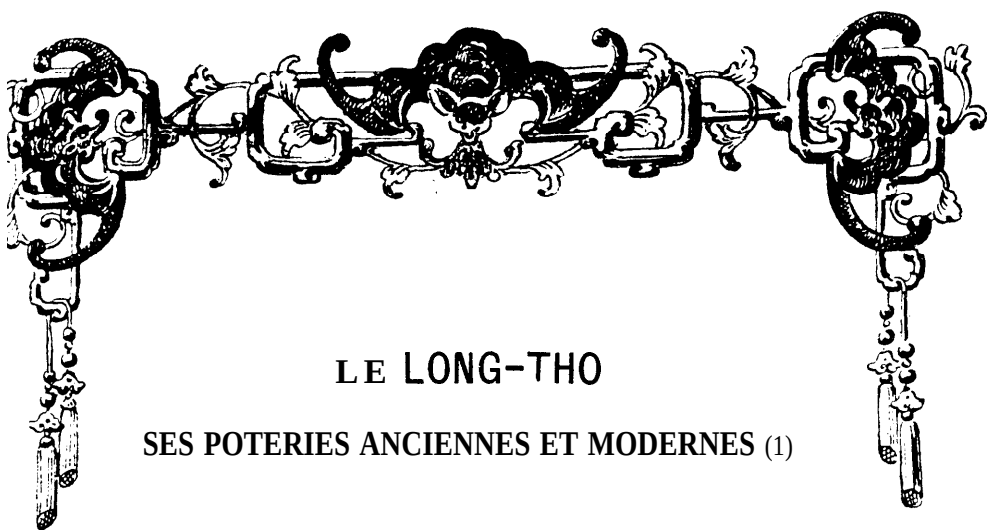
« L'Empereur Thánh-Tổ Nhơn-Hoàng-Đề (Ming-Mạng), en la 4^e année de son règne (1823), a composé une poésie de 20 caractères choisis parmi ceux de la clef *nhật* 日 (soleil). Ces caractères sont gravés dans les pages d'un livre d'or, pour être adoptés dans l'avenir. Dans la préface de ce livre, S. M. Minh-Mạng a prescrit qu'au moment où un empereur monterait sur le trône, il prendrait l'un de ces caractères comme nom officiel, le soleil (clef 日, *nhật*) étant l'emblème du souverain, et que le nom de naissance du nouvel empereur ne lui servirait plus que de petit nom.

« Dans ces conditions, ayant choisi un jour faste, j'ai ordonné aux hauts mandarins d'ouvrir respectueusement le *Thánhchề mạng danh kimsách*, et, conformément à ce qui y est contenu, j'y ai puisé le neuvième caractère qui est (1)... Tuấn, et qui sera mon nom officiel ».

Le fameux Livre d'or a donc joué son rôle en indiquant au nouveau souverain le nom qu'il devait prendre, mais ce nom, il faut l'expliquer, n'est en quelque sorte qu'un nom sacré, dont le roi lui-même ne se sert qu'en de très rares circonstances. C'est, pour ainsi dire, un « nom cultuel », qui n'est employé qu'à l'occasion des grandes cérémonies rituelles. Il ne faut donc pas le confondre avec le nom de règne, choisi par l'empereur lui-même, lorsqu'il monte sur le trône. C'est ainsi que Sa Majesté actuelle, qui, d'après le Livre d'or, a hérité du nom de Tuấn, s'appelle officiellement Khải-Định, du nom qu'elle-même a choisi parmi les caractères à belle signification que lui avait soumis la Cour.



(1) Il est formellement interdit, sous peine de lèse Majesté, de reproduire ce caractère. Toutefois M. Đặng-Ngọc-Oánh indique qu'il est composé de la clef 日 à gauche et du caractère 交 à droite.



LE LONG-THO

SES POTERIES ANCIENNES ET MODERNES (1)

Par M. RIGAUX,
Directeur des Etablissements du Long-Thọ.

En remontant les sinuosités du fleuve des Parfums, et légèrement en aval de la pagode Thièn-Mỵ, temple d'une déesse du ciel, sur la rive droite du fleuve, se trouve une faible éminence qui porte le nom de colline du Long-Thọ (2), « de la Vie incommensurable ».

Dame nature semble avoir été prodigue pour ce coin d'Annam, en y laissant choir toute la gamme des teintes, dont elle se pare dans ses beaux jours. Aux lilas, s'efforçant de conserver dans leurs pétales des bribes de nos radieux et fugitifs crépuscules, se mêlent d'audacieux flamboyants, au port altier, à la crinière de pourpre, et des pins dont le feuillage sombre tamise la lumière ardente du soleil.

A ces charmes champêtres, rehaussés par une position géographique exceptionnelle, qui place la colline de Long-Thọ à proximité de la grande capitale, et lui permet de défier les plus fortes crûes du fleuve, ajoutons une carrière d'argile facile à exploiter, et nous arriverons ainsi à comprendre les véritables raisons qui dûrent inciter le grand empereur Gia-Long à installer l'industrie céramique au Long-Thọ.

En consultant la Géographie de Duy-Tân (3), nous y lisons, nous a dit le R. P. Cadière, que la colline du Long-Thọ se trouve à dix-sept lý

(1) Communication lue à la réunion du 30 janvier 1917.

(2) 隆壽崗.

(3) *Đại-Nam nhứt-thống chí* 大南一統志, livre 1, page 53 ; livre 2, page 76.

(lieues) au Nord-Ouest du *huyện* de Hương-Thuỷ, qu'elle est enclavée dans le village de Nguyệt-Biểu, et que, s'appuyant du côté Nord sur le fleuve Hương-Giang, qui lui sert comme d'oreiller, elle se trouve obliquement opposée à la colline de Thiên-Mỹ, obstruant le cours supérieur du fleuve Hương-Giang; c'est ce qui est appelé par les géomanciens : *thiên quan địa trục* (1), « porte du ciel et essieu de la terre. »

Autrefois, cette colline du Long-Thọ s'appelait Thọ-Khương Thượng-Khố (2), et la tradition y place des pagodes dans lesquelles furent momentanément déposés les cercueils des rois Anh-Tôn Hoàng-Đê (Ngãi-Vương, 1687-1691), Hiến-Tôn Hoàng-Đê (Minh-Vương, 1691-1725), Túc-Tôn Hoàng-Đê (Ninh-Vương, 1725-1728), Thê-Tôn Hoàng-Đê (Võ-Vương, 1738-1765). Il ne reste aucun vestige de l'emplacement de ces bâtiments qui, probablement, furent détruits au moment de la révolte des Tây-Sơn. Sous le règne de Gia-Long, elle prit une nouvelle appellation et devint la colline de Thọ-Xương (3).

En la cinquième année de Minh-Mạng, 1824, la colline du Long-Thọ prit le nom de Long-Thọ-Cương, et au sommet y furent édifiés un kiosque de forme octogonale, dénommé Long-Thọ-Cương-Đình (4),

et une stèle commémorant ce souvenir.

Les Annales de Gia-Long (5) signalent que le onzième mois de la neuvième année du règne de ce prince, décembre 1810. une ordonnance impériale prescrivit au Chinois Hà-Đạt (6), chef de la congrégation de

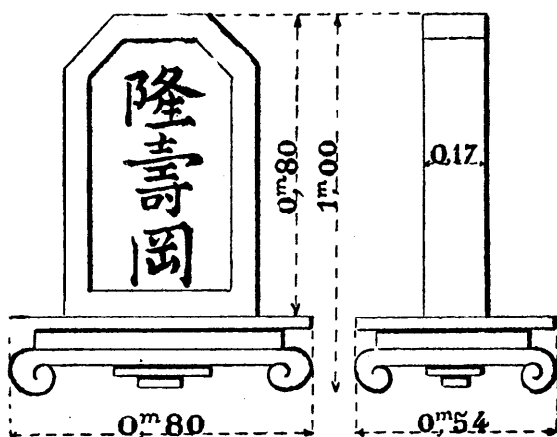


Fig. 1. — Stèle de la colline du Long-Thọ

(1) 天關地軸.

(2) 壽康上庫.

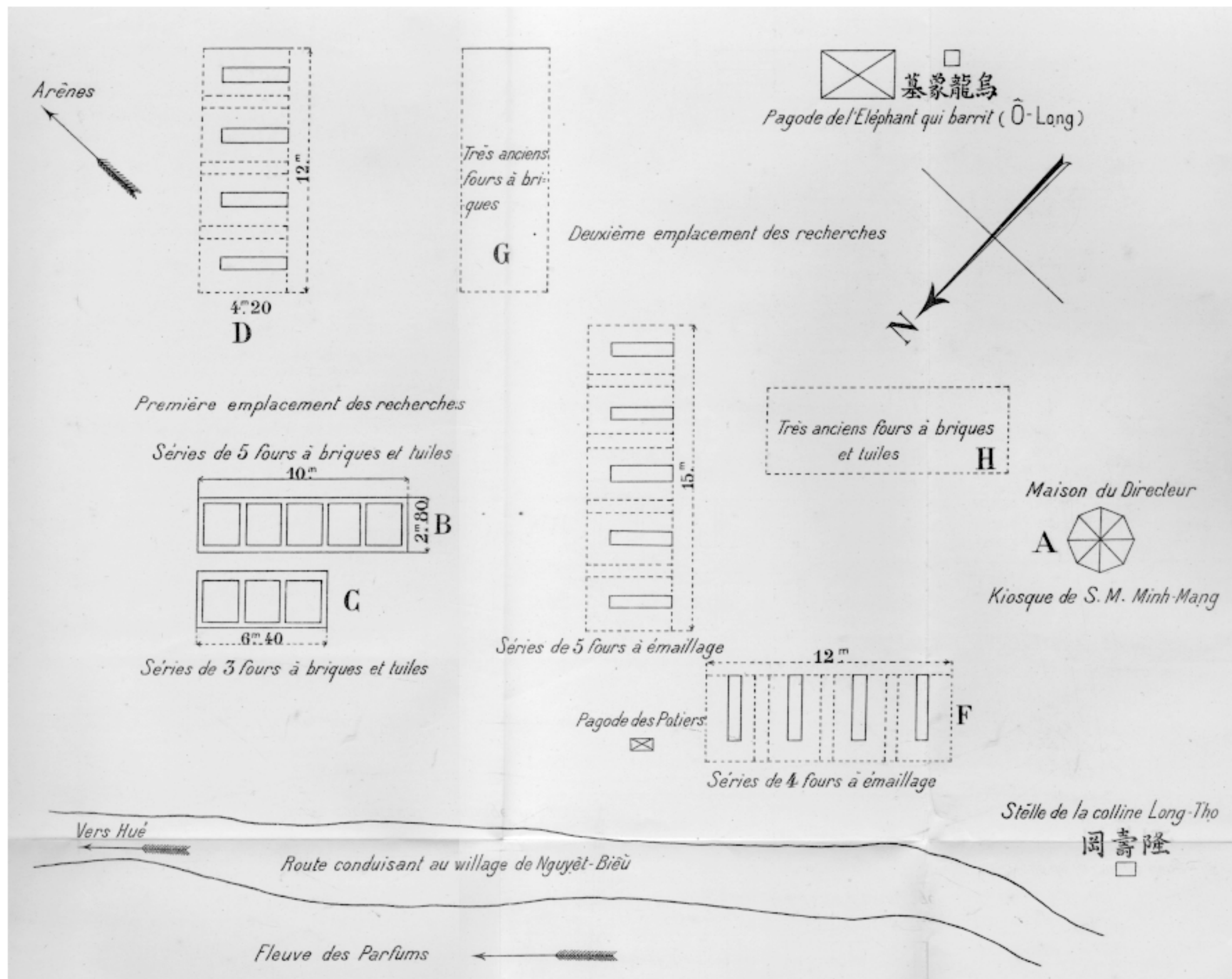
(3) 壽昌.

(4) 隆壽崗亭.

(5) *Đại-Nam-thật-lục chính-biên-đệ như-tỷ*, livre 41, p. 20.

(6) 何達.

Planche III. — Plan schématique des anciens fours du Long-Thọ.



Quảng-Đông (Canton), de louer trois fabricants de tuiles de Quảng-Đông et de les faire venir au Khô-Thượng, actuellement colline de Long-Thọ, pour fabriquer des tuiles semblables au *lưu-ly* (1), de diverses couleurs ; bleues, jaunes, vertes. Sous la direction de ces Chinois, les Annamites apprirent rapidement cette industrie. La mission de ces Cantonnaires étant terminée, ils rentrèrent dans leur pays en emportant des récompenses impériales.

Munis de ces quelques renseignements, puisés à la source du passé, nous commençâmes des recherches sur l'emplacement désigné par les annales impériales ; des petites élévations attirèrent nos pioches qui, sans souci du lincoln de verdure, mirent à jour des vestiges de fours à briques et tuiles et ensuite à céramique. Petit à petit, ces fours, qui semblaient isolés, de formes dissemblables, montrèrent entre eux une véritable analogie, vérifiée par des fouilles plus profondes, nous autorisant à les classer en séries comprenant 8 fours à briques et tuiles, et 13 à céramique.

D'autres traces de fours, moins nettement définies, furent retrouvées dans les environs immédiats de la pagode de l'Eléphant qui barrait, nous ne les signalons que comme mémoire, ne pouvant leur donner une désignation certaine.

Les vestiges des anciens fours trouvés, nous fûmes amenés par déduction à rechercher sur place la trace des produits fabriqués, qui se montrèrent par quantités innombrables, certains mamelons étant uniquement composés de produits imparfaitement vernissés ou émaillés, et indiquant clairement que le Long-Tho avait été de tout temps un centre très actif pour la production des briques et des tuiles, enfin, depuis Gia-Long, de produits émaillés.

De ces monceaux de déchets, nous retirâmes successivement des briques dites mandarines, d'autres vernissées pour tombeaux, des tuiles canales de recouvrement et de frises de différentes formes, des carreaux ajourés pour balustrades, d'autres en forme de caractère *thọ*, et enfin trois lions, tous ces types, dont les pièces originales seront désormais la propriété des Amis du Vieux Hué, sont vernissés ou émaillés jaune clair et foncé et vert olive (2). Poursuivant nos recherches

(1) 琉璃, nom d'une sorte de pierre précieuse.

(2) Nous donnons, Planche VI, la représentation, en couleurs, de ceux de ces lions. Ils sont indubitablement d'origine annamite, ayant été trouvés au Long-Thọ même, dans les fouilles faites par M. Rigaux. Quant au lion représenté sur la Planche VII et conservé également au musée du Tân-Thơ-Viễn, il a été gracieusement offert par M. Cantin, Officier d'administration, qui l'avait devant sa demeure, à la Concession. Nous ne saurions dire s'il a été fait au Long-Thọ, ou s'il est de provenance chinoise. (Note du RÉDACTEUR DU BULLETIN).

dans cet amoncellement hétéroclite de morceaux de poteries, qui, pour la majeure partie, ne forment plus que des blocs énormes et multicolores, nous entreprîmes l'analyse chimique de la pâte et des émaux de quelques pièces, dont les bons produits servirent à la construction et décoration des tombeaux des empereurs et d'un grand nombre de pagodes en Annam. D'une façon absolument certaine, nous sommes en mesure d'affirmer que tous les produits céramiques existant actuellement à Hué et dans ses environs, furent fabriqués au Long-Thọ et d'après les procédés indiqués par les trois Cantonnaires, qui comprenaient deux opérations successives :

1° — Cuisson des produits dans des fours discontinus.

2° — Émaillage ou vernissage des terres cuites dans des séries de fours à forme semi-ovoïde.

Pour la première opération, l'argile fut prélevée, du moins à la période de début, vers 1811, au pied de la colline du Long-Thọ, dans

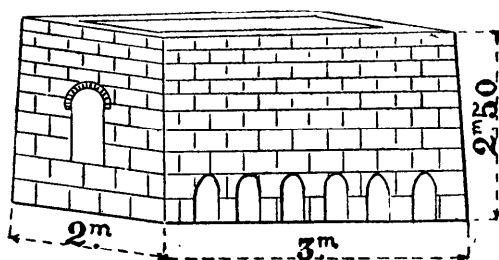


Fig. 2. — Ancien four annamite pour la cuisson des briques et tuiles, au Long-Thọ.

la partie comprise entre l'usine actuelle de la Société des Chaux hydrauliques du Long-Thọ et le village de Nguyệt-Biêu. Cette argile servit à fabriquer des briques mandarines et des tuiles ; mais le banc fut complètement délaissé lorsque le produit cuit était destiné à subir une nouvelle cuisson dans les fours à émaillage. La quantité anormale de briques, tuiles, carreaux, fendus, imparfaitement émaillés, trouvée à 6 mètres de profondeur, indique nettement les premiers pas incertains de la céramique, dont les essais devaient se faire d'une façon très empirique. Les potiers de cette époque recherchaient une argile résistant à la température des fours, destinés à atteindre des températures de 900 à 1200°, correspondant au point de fusion des émaux. L'analyse de la pâte nous prouve qu'elle ne contenait qu'une proportion insuffisante de silice, de chaux et surtout d'alumine, et, par contre, le fer, dosé à l'état de peroxyde, était en teneur trop élevée, la rendait fusible, supportant à peine 700 à 800 degrés, donc absolument impropre à être recouverte de vernis ou d'émaux, exigeant au minimum 900°.

En résumé, et pour cette catégorie, le banc argileux du Long-Thọ fut définitivement écarté, mais continua cependant à fournir la matière première des objets ne demandant pas un vernis de revêtement.

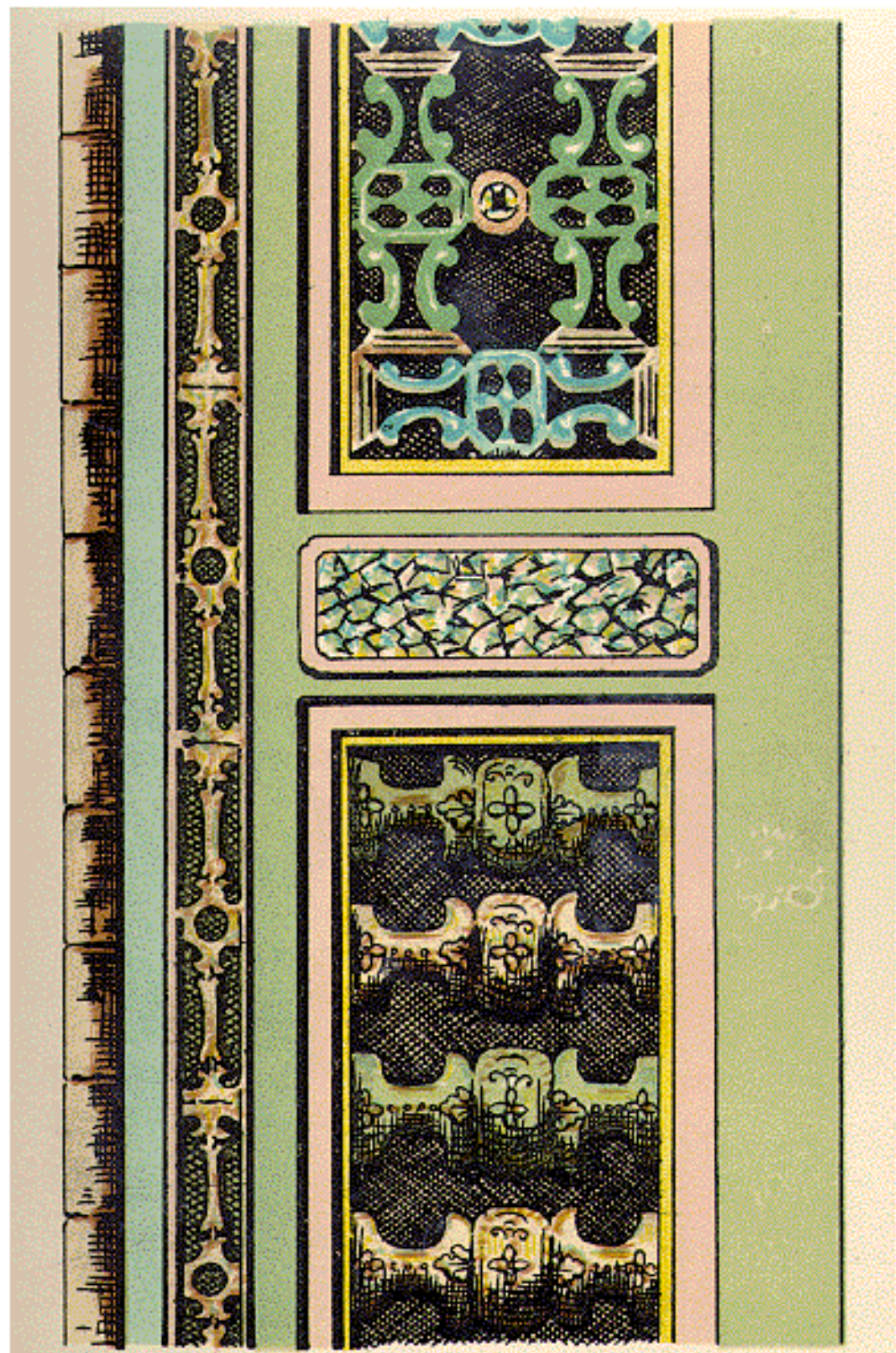


Planche IV. — Un pan de la balustrade décorée en briques vernissées anciennes du Long -Tho, devant la porte Ngo-Môn.
(Aquarelle de M. Nguyễn-Van-Tanh).

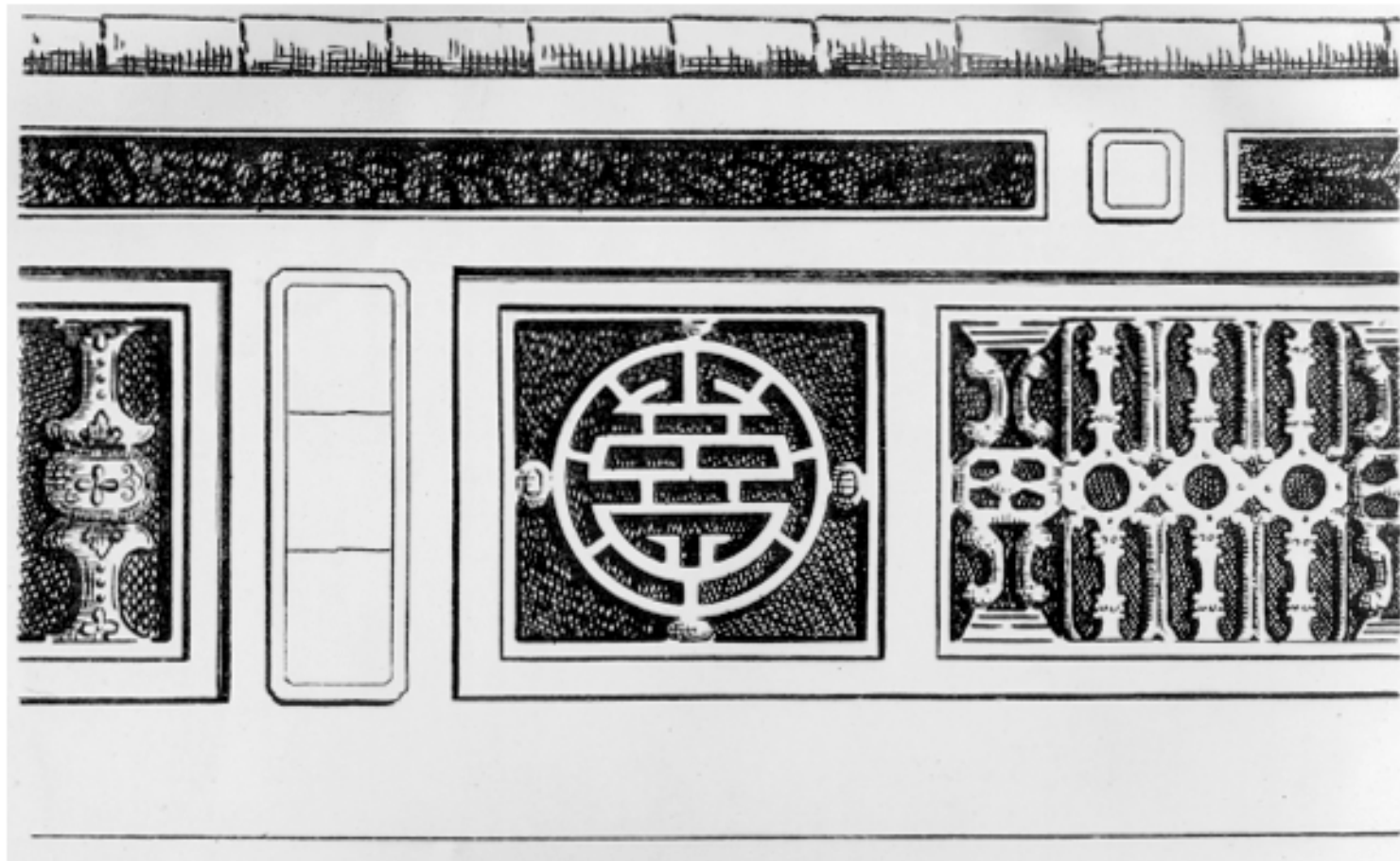


Planche V. — Décor en briques vernissées anciennes du Long -Thọ, à la balustrade du pont des Eaux d'Or, devant la porte Ngô-Môn. (Aquarelle de M. Nguyễn-Van-Tanh).

En reprenant nos fouilles sur un autre emplacement, à une profondeur moindre, nous découvrîmes un lit peu abondant de débris parfaitement vernis, à la teinte franche et brillante, nous prouvant que les recherches d'une argile résistant mieux au feu avaient été couronnées de succès, marquant une nouvelle orientation et une sérieuse amélioration dans la fabrication.

En effet, l'argile employée est moyennement réfractaire, se classant par sa composition dans les argiles grasses rencontrées dans le terrain tertiaire.

Ne trouvant dans le Long-Thọ et dans les villages environnants aucun gisement répondant à la composition chimique des divers échantillons analysés, nous fîmes venir quelques potiers, afin de nous documenter sur les gisements connus dans la région, répondant du moins extérieurement à la catégorie des argiles réfractaires.

Nous avons été bien inspirés. En interrogeant le dénommé Vii-Văn-Ba, âgé de 68 ans, du village de Thanh-Hà, province de Quảng-Nam, ayant travaillé au Long-Thọ sous Tỵ-Đức, nous pûmes, en suivant ses instructions, retrouver les argiles couleur grises, bleu-tées, qui, actuellement, appartiennent aux villages de Văn-Cu et de Triều-Sơn (près de Lai-An), correspondant aux données des échantillons de terre cuite analysés, et dont les points de fusion de la pâte et des émaux étaient à peu près semblables. Ces argiles contenaient environ 50 % de silice, 25 % d'alumine, moins de 5 % de fer, et pas d'alcalis.

Cette deuxième étape marque vraiment le début de la céramique et doit être comprise entre 1812 et 1814. Bien des défauts cependant sont encore très visibles : la pâte est légèrement malaxée, par trop feuilletée, et cette absence d'homogénéité est due à un pourrissage trop rapide, à un manque absolu de compression ; le sable employé pour éviter le retrait est irrégulier, ferrique, et souvent perfore l'endroit où il se trouve englobé dans la pâte. Ces défauts se retrouvent, en examinant les produits vernissés ; certains sont vifs, doux au toucher ; d'autres, au contraire, rugueux, à cause du choix et de l'emploi trop rapide des matières premières composant la pâte.

Quant à la troisième période, allant du règne de Minh-Mạng à celui de Tỵ-Đức, nous remarquons une grande finesse dans le grain de l'argile, qui a donc été corroyée, et, disséminées dans la masse, se rencontrent quelques parties quartzeuses, ajoutées certainement à bon escient, dans le but d'augmenter le degré de résistance à la cuisson du produit.

Les modèles trouvés sont moins épais, plus réguliers, et aux coloris vifs.

En terminant nos fouilles par la partie supérieure des tas de déchets de poteries, nous rencontrâmes seulement quelques isolants, dénommés colitichets ou pernettes, servant à l'encastrement des produits dans le four semi-ovoïde, et des cazettes, ayant préservé les émaux de la flamme.

En examinant minutieusement les carreaux ajourés vernissés qui se trouvent dans les tombeaux de Tỵ-Đức et de Minh-Mạng, nous pouvons remarquer certains points non vernissés, généralement vers la partie supérieure des modèles, qui marquent l'emploi de pernettes ; d'autre part, ils sont plus uniformément teintés, donc la répartition du combustible était mieux effectuée, et la température ne subissait pas de fortes différences dans une même fournée.

Vers 1880, la prospérité du Long-Thọ, au point de vue céramique, était de notoriété publique : près d'un millier de *lính* potiers y travaillaient constamment sous la surveillance des Đội du Palais, dépendant directement des Ministères des Travaux Publics et de la Guerre. Le combustible employé était le bois, et provenait de la province de Quảng-Trị, qui payait ainsi son impôt. La fabrication intense était d'environ huit mois, pendant lesquels le défournement mensuel de tous produits se chiffrait approximativement par 200.000 pièces.

Voici succinctement l'exposé de cette fabrication : on recevait par le fleuve l'argile grise, qui était découpée en fines lanières, puis pétrie et mise à tremper, dans de grandes fosses pleines d'eau, pendant deux mois. Durant ce laps de temps, le sable et le quartz étaient ajoutés, après avoir été tamisés à travers des vans en *cái phên*(¹). Cette boue était écrasée et divisée en de nombreuses galettes, puis transformée en carreaux, tuiles dragons, etc., au moyen de moules en bois, dont la compression, insignifiante, était donnée par un coolie poissant au pied la matière plastique dans sa forme. Le produit, démoulé aussitôt, restait à sécher à l'air libre pendant quelques jours et passait ensuite à la cuisson dans l'un des fours à ciel ouvert. Chaque four contenait indifféremment des briques, des tuiles, des carreaux ajourés, et demandait un délai, de l'enfournement au défournement, variant de 30 à 40 jours.

On estimait qu'une fournée avait été bonne lorsque l'on retirait 30 à 40 % des produits enfournés.

Les ratés provenaient de multiples raisons, dont les premières étaient les dimensions des fours, la nature du combustible employé et souvent les qualités du chauffournier, qui courtisait plus souvent Morphée que Vulcain.

(1) Lamelles de bambou tressées.

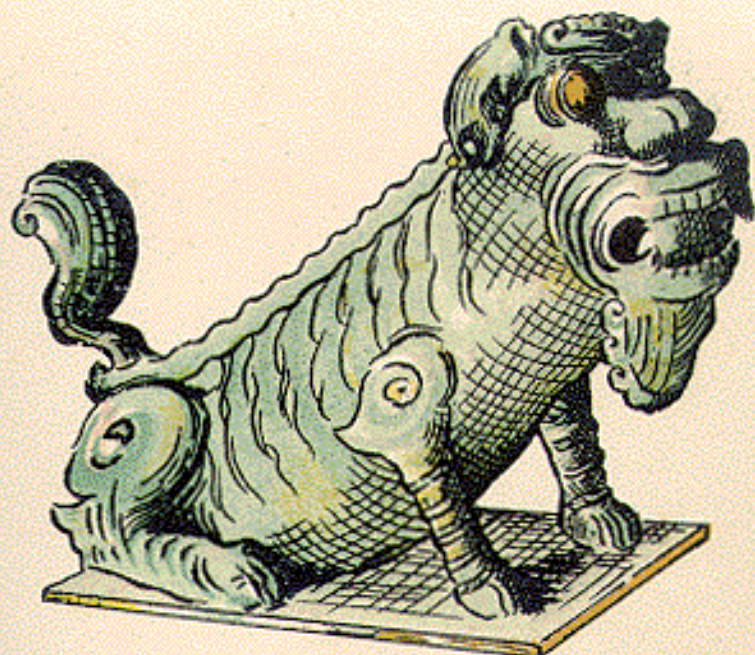


Planche VI. — Lions en terre vernissée du Long -Tho.
(Aquarelle de M. Nguyễn-Van-Tanh).

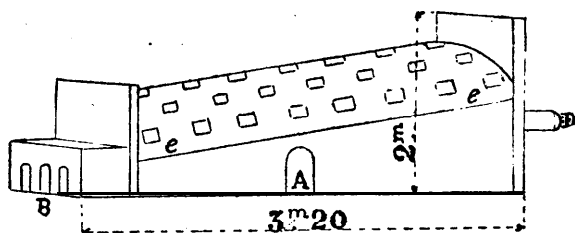


Planche VII. — Lion en terre émaillée, provenant
du Long -Tho, ou peut être d'origine chinoise.
(Aquarelle de M. Nguyễn-Van-Tanh).

Les produits bien cuits étaient destinés soit à être vernis au plomb, soit à être émaillés au cuivre.

Pour le vernissage à base de plomb, donnant une teinte variant du jaune canari ou jaune sombre, on immergeait les produits cuits dans une mixture composée de 5 parties de plomb (1), qui avait subi un premier grillage, afin d'en écarter les impuretés et dont le résidu avait été broyé, et d'un mélange composé de 2 parties de terre kaolinique (gisement du Nam-Giao). 1 partie de cailloux quartzeux, 1 partie de pierre rouge dénommée *son* (minium), riche en alumine ; une certaine quantité d'eau était ajoutée ensuite, et calculée de la façon suivante : l'ouvrier trempait son bras dans la composition et l'agitait en versant de l'eau jusqu'au moment, où, en le retirant brusquement, la quantité de matière plombifère adhérente à la peau était uniformément de l'épaisseur d'un poil de la queue d'un éléphant, ce qui donnait environ 1 à 2 millimètres

d'épaisseur à l'enduit. Après avoir laissé sécher quelques heures les produits recouverts de cette composition, l'on procédait au chargement des fours, de forme semi-ovoïde, type ordinaire des fours chinois, en commençant par le foyer, sé-



A = Porte d'enfournement.

B = Foyers.

e à e' = Events.

D = Conduits d'évacuation de la fumée.

Fig. 3. — Ancien four annamite pour le vernissage et l'émaillage des poteries au Long-Thọ.

parant entre eux les produits par des pernettes, et disposant des pots, forme cazettes, le long des parois intérieures, afin de les préserver de la flamme ; le chargement terminé, les portes bouchées avec de l'argile et le conduit d'évacuation de la fumée bien en place, le chauffage commençait ; on introduisait le bois de palétuvier ou la balle de paddy par les foyers horizontaux. Vers la sixième heure, le spécialiste ouvrait un des événements et glissait graduellement par tous les autres, en commençant par les plus proches des foyers, de minces baguettes de bois, ne passant à une rangée suivante d'événements, qu'après constatation que

(1) D'après les renseignements que j'ai pu obtenir ce plomb était livré en saumons de 50 à 60 kilog, et provenait du Tonkin : Hanoi, Hải-Dương et Sơn-Tây.

les produits se trouvant sous les précédents avaient bien coulé. Aussitôt arrivé à la dernière série, il fermait toutes les ouvertures, et, au moyen d'une forge rudimentaire, ventilait, par les foyers, l'intérieur de son four, ce qui devait avoir pour résultat de vernir les produits ; mais malheureusement ce procédé introduisait de la cendre dans l'émail et le ternissait.

Ce travail s'effectuait la nuit, afin de pouvoir mieux suivre la marche du four, et l'on procédait au défournement vingt-quatre heures après, à tort, il est vrai, car le changement trop brusque de température avait pour résultat de produire des pièces en simili-craquelé, ce qui, en réalité, était un défaut de l'émaillage. Sur environ 300 objets mis

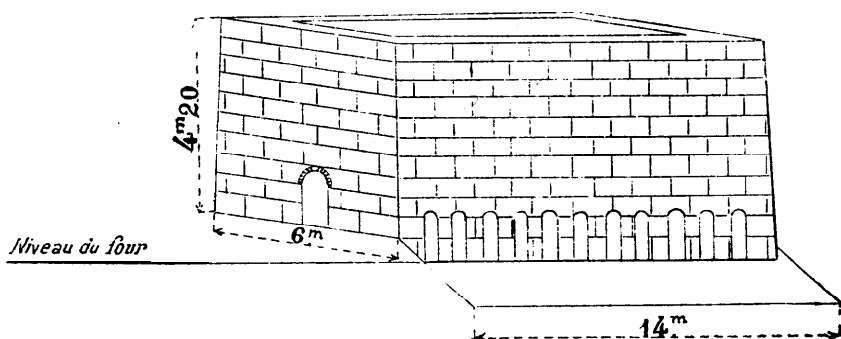


Fig. 4. — Four moderne du Long-Thô, pour la cuisson des briques et tuiles.

au four à émaillage, on en retirait quelquefois une centaine, dans les jours vraiment heureux, et souvent pas du tout. Dans cette circonstance désastreuse les potiers offraient des baguettes d'encens au dieu du feu, dont le pagodon était voisin de leurs fours (1), afin que la fournée suivante fût meilleure, mais ils se gardaient bien de rechercher les raisons tangibles de cette non réussite.

Par ce premier procédé, on obtenait des produits vernissés jaunes ; pour ceux émaillés en vert, une quantité de cuivre grillé venait s'ajouter à la première composition de l'enduit, mais subissait une température de 1.000 à 1.100 degrés.

Cette industrie céramique se maintint, malgré ces défauts ; tous les produits étaient destinés aux constructions édifiées par les soins de la Cour qui, en exigeant de jolis sujets, ne tenait pas toujours compte du prix de revient. Le combustible et les matières premières étaient versés comme impôts en nature par certaines provinces ; quant

(1) Voir, sur le plan de la Planche III, la pagode des potiers.

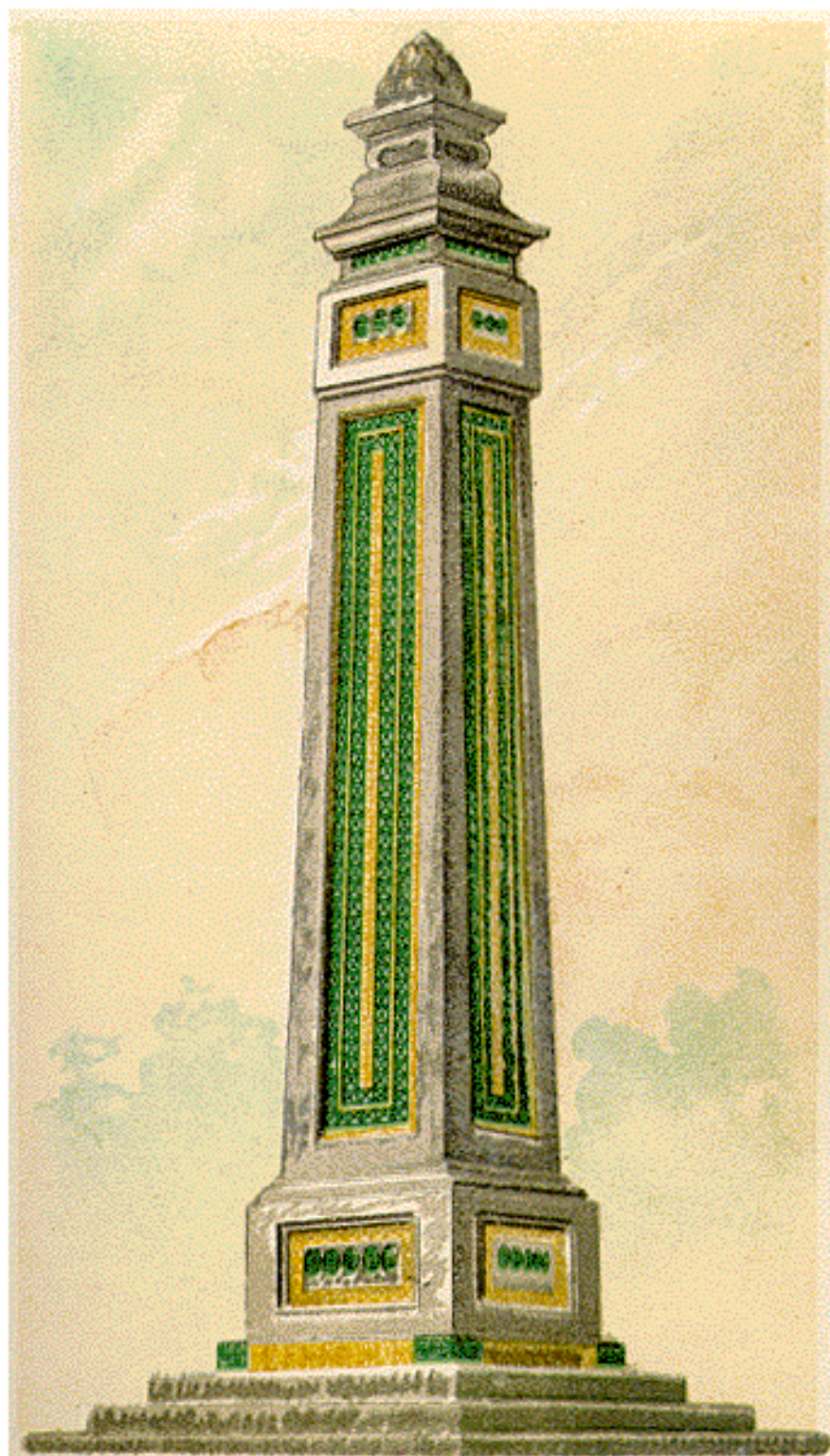


Planche VIII. — Pylône décoré en briques vernissées
anciennes du Long -Tho, au tombeau de Tu-Duc.
(Aquarelle de M. Ton-That Sa).

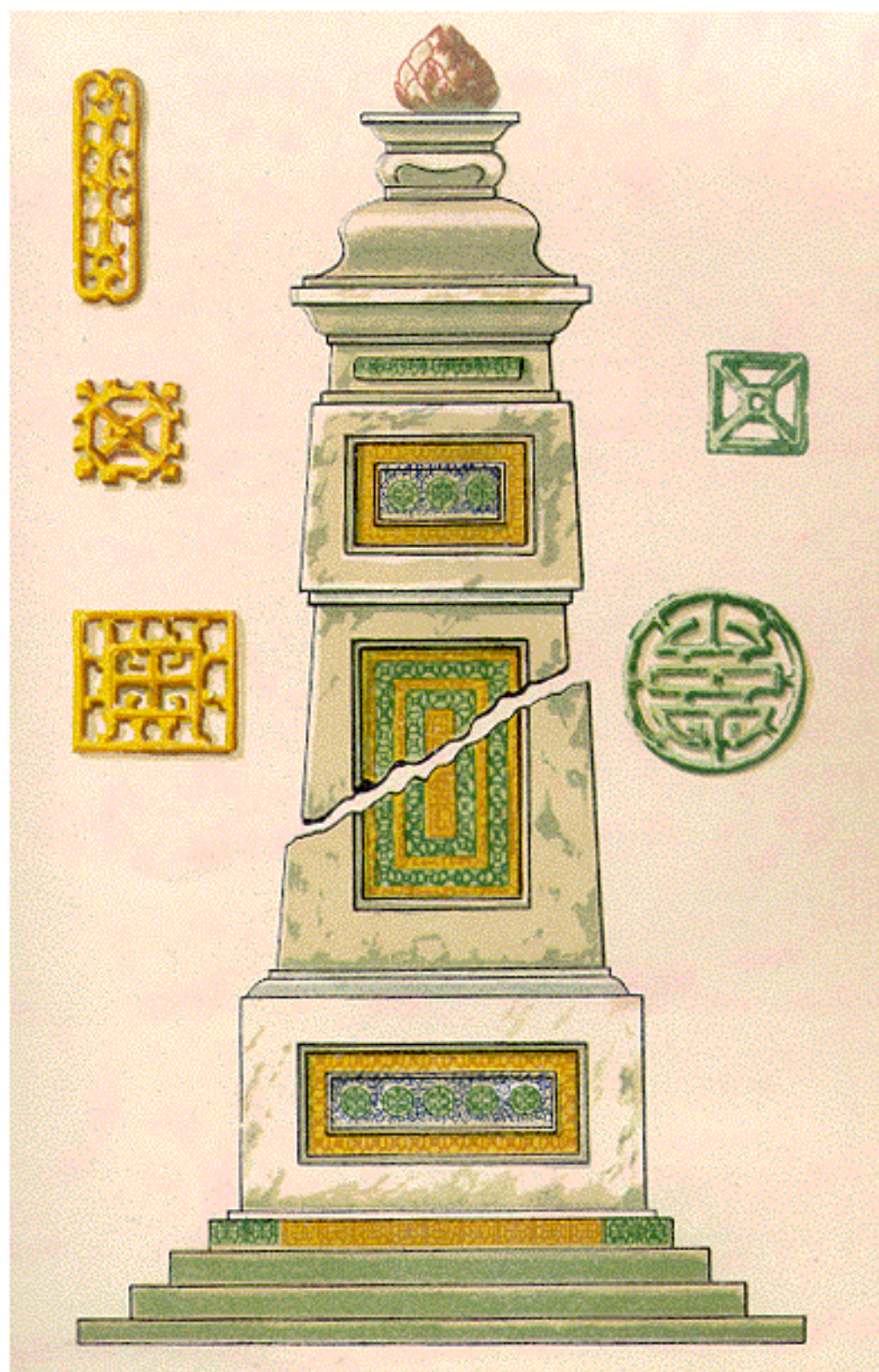


Planche IX. — Un des pylônes du tombeau de Tu-Duc ;
détail de la base et du sommet.
(Aquarelle de M. Ton-That Sa).

à la main-d'œuvre, elle se composait uniquement de *lính* au service de l'Etat.

En l'année 1885, après la fuite de Hà-Nghì, l'armée annamite ayant été dispersée, les **Đội** céramistes retournèrent dans leurs provinces, certains y établirent de petits fours à céramique, qui subsistent encore à Qui-Nhơn et au Thanh-Hóa, mais ne fabriquent que très peu d'objets, en raison des difficultés de se pourvoir en matières premières. Quant à l'installation annamite du Long-Thọ, les typhons se chargèrent d'abattre les bâtiments en paillotes, couvrant les fours ; les riverains continuèrent l'œuvre de dévastation, en venant de temps à autre démolir les fours pour construire leurs habitations d'une manière plus confortable ; enfin, la nature à son tour reprit ses droits, en ensevelissant ces vestiges d'activité industrielle sous un tapis de verdure.

Pendant 25 ans, l'art céramique déserta le Long-Thọ.

Puis, vers 1909, la nécessité de recouvrir le salon et la salle à manger du palais impérial incita le Ministre des Travaux Publics à demander à

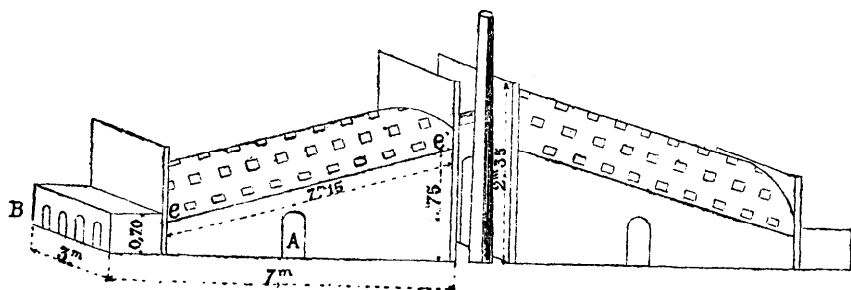


Fig. 5. — Four moderne du Long-Thọ, pour l'émaillage des poteries :
A, porte d'enfournement ; B, foyers ; E à E' évents.

M. Bogaert, industriel installé au pied de la colline du Long-Thọ, qui avait monté sur cet emplacement une usine destinée à la fabrication de la chaux hydraulique, de rechercher les secrets de la fabrication des tuiles vernissée et émaillées. Un petit four chinois fut construit à cette époque et donna quelques résultats, permettant, après plusieurs modifications, d'arriver à fournir les tuiles demandées, strictement conformes aux types recouvrant d'autres bâtiments du Palais. En raison de cet effort et des demandes antérieures appuyées par Messieurs les Résidents Supérieurs Lévêque et Groleau, la colline du Long-Thọ fut donnée en concession à M. Bogaert. Jusqu'à cette date de 1909, la Cour d'Annam se réservait cet emplacement, illustré par le passage des grands empereurs qui venaient souvent visiter leur industrie céramique. **Tự-Đức** y passait quelques jours par an, au moment des fortes

chaleurs, l'air étant vif, le site enchanteur. Nous ne sommes donc nullement surpris du fait que les hauts mandarins réfléchirent longtemps avant d'autoriser un industriel d'Occident à bénéficier de l'air royal et du paysage de rêve qu'est le Long-Thô, où l'un de nos grands dirigeants français eut l'idée, dit-on, de faire construire son tombeau.



Fig 6. — Ornement de tuile vernissée de recouvrement, du Long-Thô.

Bref, la concession accordée, l'usine moderne du Long-Thô put continuer son développement, et, tout en visant un but de prospérité commerciale, ne se désintéressa nullement de la question artistique. La Société des Chaux hydrauliques, qui succéda à M. Bogaert, continua l'effort, rendu plus ardu, en raison des évènements actuels prohibant l'importation de la majeure partie des matières premières.

Des fours plus vastes furent construits. Ceux destinés à l'émaillage conservèrent leur forme semi-ovale, tout en subissant de grandes

transformations dans leurs proportions, dans leur ventilation et dans leur procédé de chauffage.

Maintenant, les ouvriers potiers sont éduqués ; ils travaillent avec les méthodes industrielles connues et partout suivies ; le règne de l'à peu près a pris fin. Son cortège empirique : le volume de la touque et de la boîte de beurre, la longueur de la main, le poids de la jarre et l'épaisseur du poil d'éléphant, tout cela est passé à l'état légende.

Ce sont actuellement les progrès de la physique, qui permettent de donner à cette industrie un nouvel essor.

La mesure des hautes températures est rendue plus facile par les travaux et inventions de Seger et Le Châtelier. Le problème de l'accord des pâtes et des émaux, qui, si longtemps, a semblé insoluble, a trouvé sa solution, maintenant que des procédés ingénieux ont permis de mesurer la dilatation des pâtes et des émaux pendant la cuisson et d'établir la loi de leur accord. Nous assistons chaque jour à la transformation des foyers et des fours ; on cherche, en appliquant les lois de la combustion, à brûler moins de combustible, et à obtenir une plus grande sécurité dans la production, en rendant les fours et les mouffles continus.

Il est d'usage courant, dans l'usine du Long-Thô, de reproduire fidèlement les types céramiques fabriqués à l'époque des grands

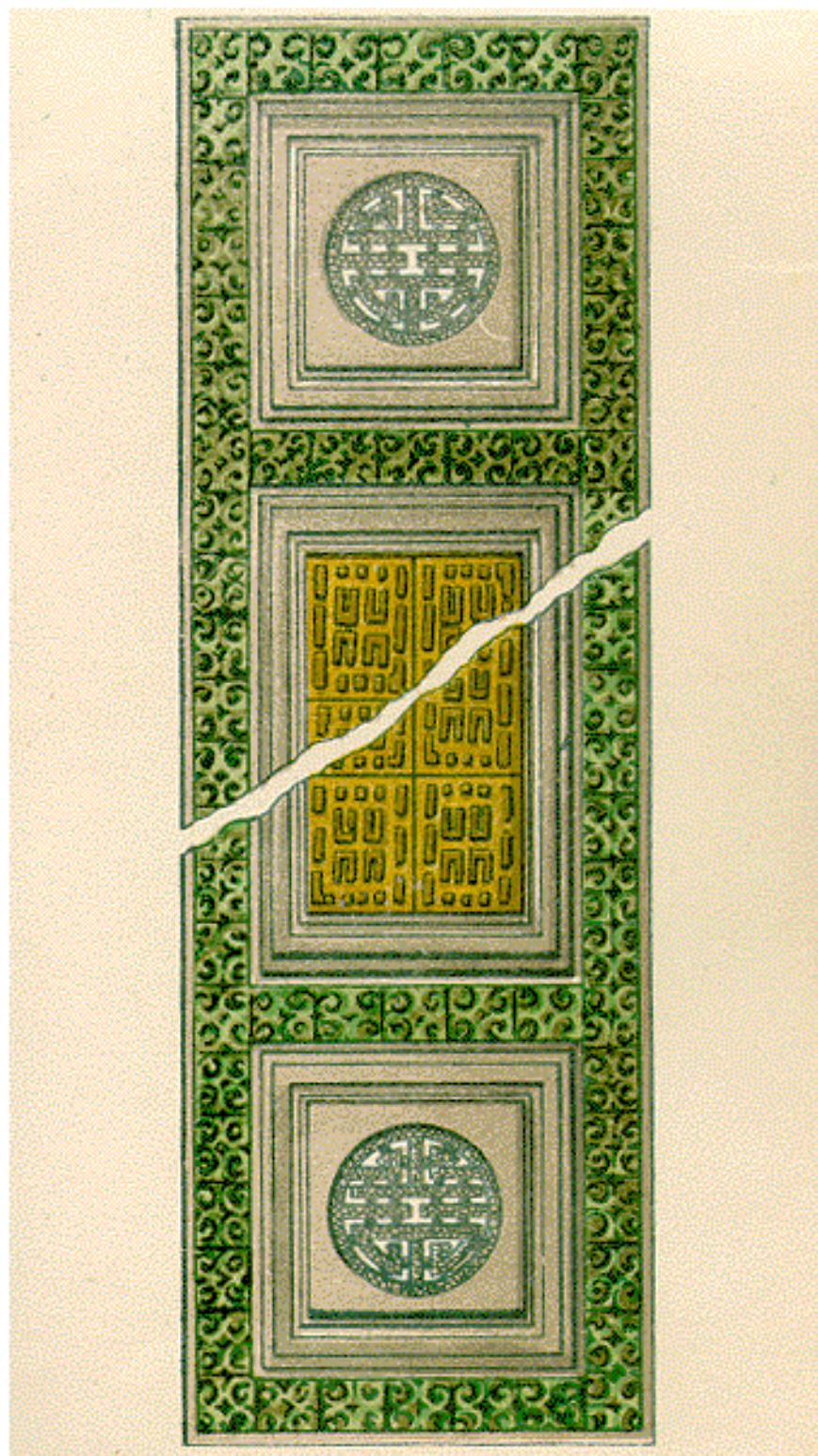


Planche X. — Panneau en briques vernissées anciennes du Long -Tho au pavillon de la stèle du tombeau de Tu-Duc.
(Aquarelle de M. Ton-That Sa).

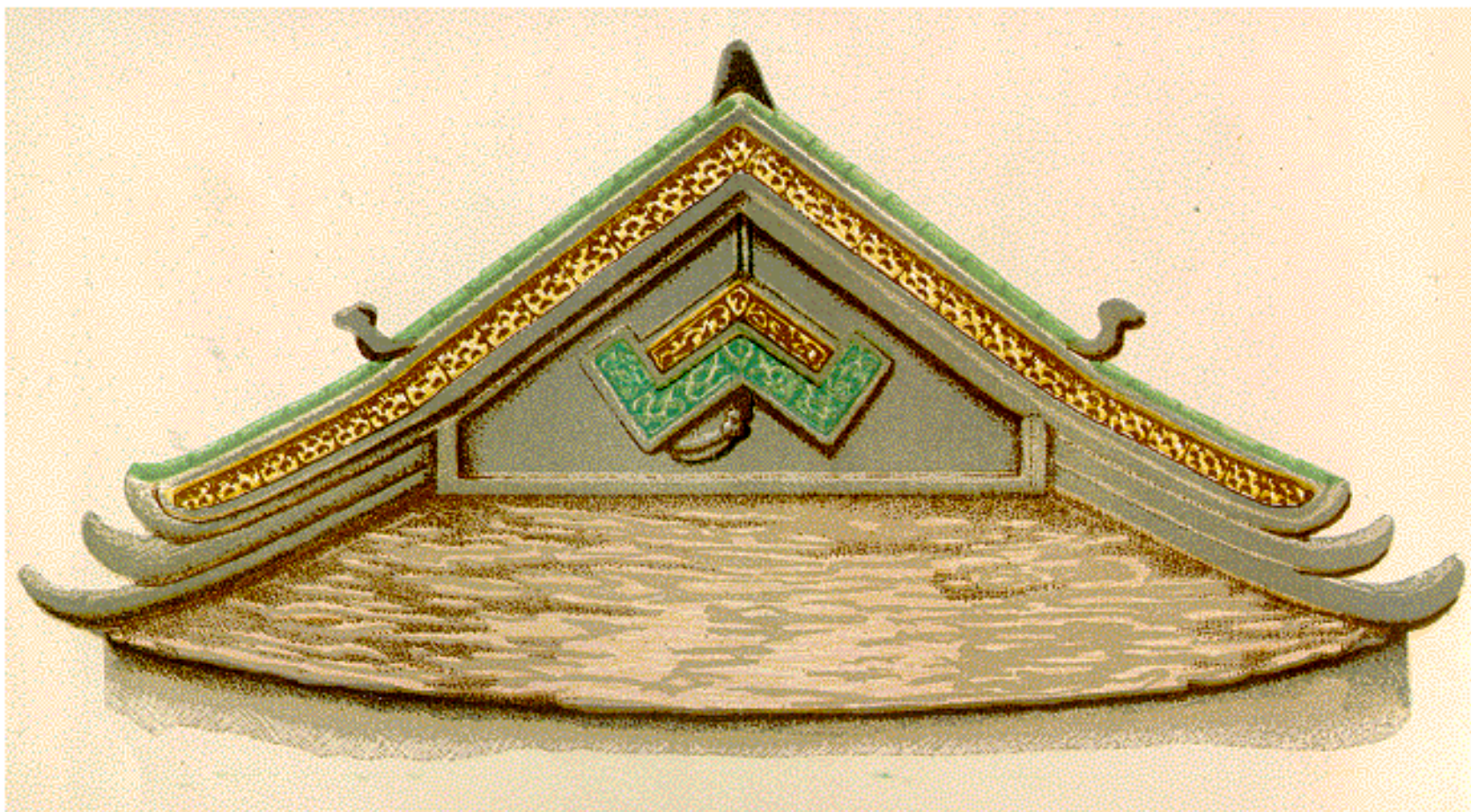


Planche XI. — Pignon décoré avec des briques vernissées anciennes
du Long -Tho à la cuisine du thé du tombeau de Tu-Duc.
(Aquarelle de M. Ton-That Sa).

empereurs d'Annam, à des prix infiniment moindres, permettant ainsi de pousser industriellement le développement de la céramique, par une clientèle d'exportation.

D'une moyenne de 40 % de casse, donnée à la première cuisson par les procédés indigènes, on tomba rapidement à 5 %, et on se maintient à 2 % à peine dans les opérations actuelles de vernissage et d'émaillage. Aux deux teintes, jaune et verte (plomb et cuivre), furent ajoutées progressivement : le violet (oxydes de manganèse et de cobalt), le bleu (oxydes de cuivre et de cobalt), le grenat (oxydes de manganèse et d'antimoine), le Céladon (oxydes de cuivre, de manganèse et de fer).

De nos jours, le besoin de décorer les façades de nos maisons et villas de couleurs plus vives et plus gaies, les nécessités d'une hygiène de plus en plus rigoureuse, ont permis le développement de l'industrie céramique appliquée au bâtiment. Et ce sont aujourd'hui des revêtements en briques émaillées,

en tuiles vernissées, en carreaux de grès d'émaux de grand feu, qui décorent les façades des maisons et sont livrés à des prix relativement peu élevés, conditions qui assurent toujours de bons débouchés à cette industrie céramique, dont les produits conviennent à toutes les races et à toutes les classes. Comme Pline est lointain pour nous, quand il nous dépeint l'empereur Vitellius, collectionneur de poteries de grande renommée, achetant un vase de simple terre 200 sesterces (environ 50 francs). Il est vrai qu'à cette époque reculée, il devait y

avoir, dans chaque fournée, une proportion de casse inouïe, ce qui, à la vente, augmentait le prix des quelques bons produits.

Il serait d'un grand intérêt, pour notre Société, si l'un de ses

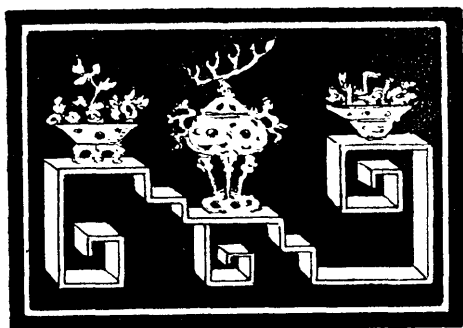


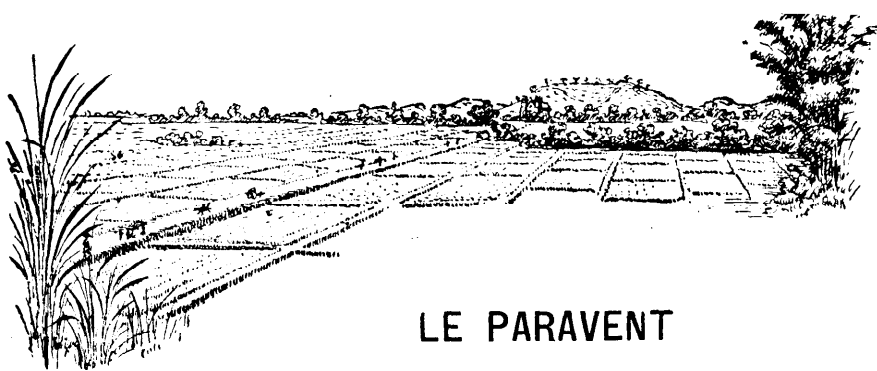
Fig. 7. — Ornement de tuile vernissée de recouvrement, du Long-Tho.



Fig. 8. — Ornement de tuile vernissée de recouvrement, du Long-Tho.

membres donnait une suite à notre article, qui se ferme sur la première classe des produits vernissés, en ouvrant la deuxième série, des poteries opaques et transparentes, comprenant les grès. Certains collectionneurs pourraient nous décrire l'origine des jarres et des nombreuses pièces de cette catégorie qu'ils possèdent. Nous pensons que ces renseignements seront fournis aux Amis du Vieux Hué, et nous formons des vœux, en terminant cet article, pour la réalisation de notre suggestion.





LE PARAVENT

DES « CENT FÉLICITÉS ET DES CENT LONGEVITÉS » (1)

Par M. TASSEL,

Directeur de l'Ecole professionnelle de Hué.

Par la diversité de son coloris on pourrait aussi l'appeler le paravent aux cent couleurs. Tous les tons y sont représentés, toutes les teintes s'allient en symétrie harmonieuse. Il mesure 4^m 10 d'envergure sur 2^m 40 de hauteur totale, et comprend 9 panneaux de mêmes dimensions, fixés à tenon sur un socle massif en bois de *gõ* et réunis entre eux par des armatures en fer soigneusement dissimulées. Les deux panneaux extrêmes avancent légèrement sous un angle, de 150° et forment ainsi une ligne polygonale dont le plus grand des côtés serait celui du dodécagone régulier inscrit.

Les neuf panneaux sont surmontés d'un couronnement de même bois, doré, sculpté, ajouré, de style genre Renaissance. Le panneau central est divisé en 10 cases superposées ; les deuxième, quatrième, sixième et huitième, qui sont des glaces, portent, en vermillon, les caractères :

百福百壽 *Bách phúc bách thọ*
光明寶鑑 *Quang minh bửu giám.*

« Miroir précieux, clair et net, des cent félicités et des cent longévités ».

(1) Communication lue à la réunion du 30 janvier 1917.

Ils alternent avec les six autres, en verre peint, qui représentent, à partir du haut ; un *khánh*, une guitare, un jeu d'échecs, une pile de livres avec pinceaux, une gourde et deux verres, et, enfin, en bas, deux anneaux entrelacés, symboles de la grandeur et du mérite, de l'harmonie, du jeu, de la poésie, de la bonne chère, de l'union : les plaisirs honorables de l'homme idéalement heureux.

Les huit panneaux de côté portent en bordure à leurs extrémités haut et bas des cases identiques comme dimensions et comme couleurs. De part et d'autre, et symétriquement placés par rapport au panneau central, elles figurent une feuille de pêcher, un chasse-mouches, des castagnettes, un éventail, une gourde, un sabre, une guitare, une flûte : les huit objets favoris que portaient les huit immortels Trưòng-Quầ-Lão, Lý-Thiệt-Quày, Lữ-Động-Tàn, Chung-Lý-Quyển, Hàn-Tưưng-Tữ, Lâm-Thai-Hoà, Hà-Tiên-Cò, Tào-Quốc-Cậu.

L'Origine de ces huit immortels est inconnue, mais la légende conte que « dans l'antiquité, ces huit personnages se rendirent dans une île perdue dans l'immense étendue des eaux, pour rechercher la recette sacrée qui donnerait l'immortalité aux hommes... ; pour traverser les mers ils se servaient uniquement des huit objets précités, sans le secours d'autres moyens. »

G. Dumoutier, dans son petit essai sur « les Symboles, les emblèmes et les accessoires du culte chez les Annamites » nous donne une énumération un peu différente des « huit objets précieux », et nous explique leur signification symbolique (1).

La flûte, double ou simple, la guitare et le tam-tam en pierre figurent la musique, les jouissances que l'on peut se procurer par l'ouïe. La corbeille à fleurs symbolise le réveil de la nature après l'hiver, l'épanouissement de la jeunesse, les jouissances que l'on peut se procurer par l'odorat et par la vue. L'éventail est le vent léger qui tempère les ardeurs du soleil d'été ; il représente la grâce féminine. Le livre est la source intarissable de toute sagesse et de toute science. Les tablettes, toujours prêtes à recevoir et à fixer les subtiles et fugitives conceptions de l'esprit, symbolisent la littérature, les plaisirs de l'esprit. La calebasse figure, dans tout l'Orient chinois, la corne d'abondance ; elle est aussi l'emblème de la fécondité.

Ajoutons le sabre, qui représente la gloire des armes, les honneurs militaires, et la feuille de pêcher, qui est l'arbre de l'immortalité.

(1) *Les Symboles, les emblèmes et les accessoires du culte chez les Annamites.* par G. Dumoutier. Paris, Ernest Leroux 1891, pp.116-119.

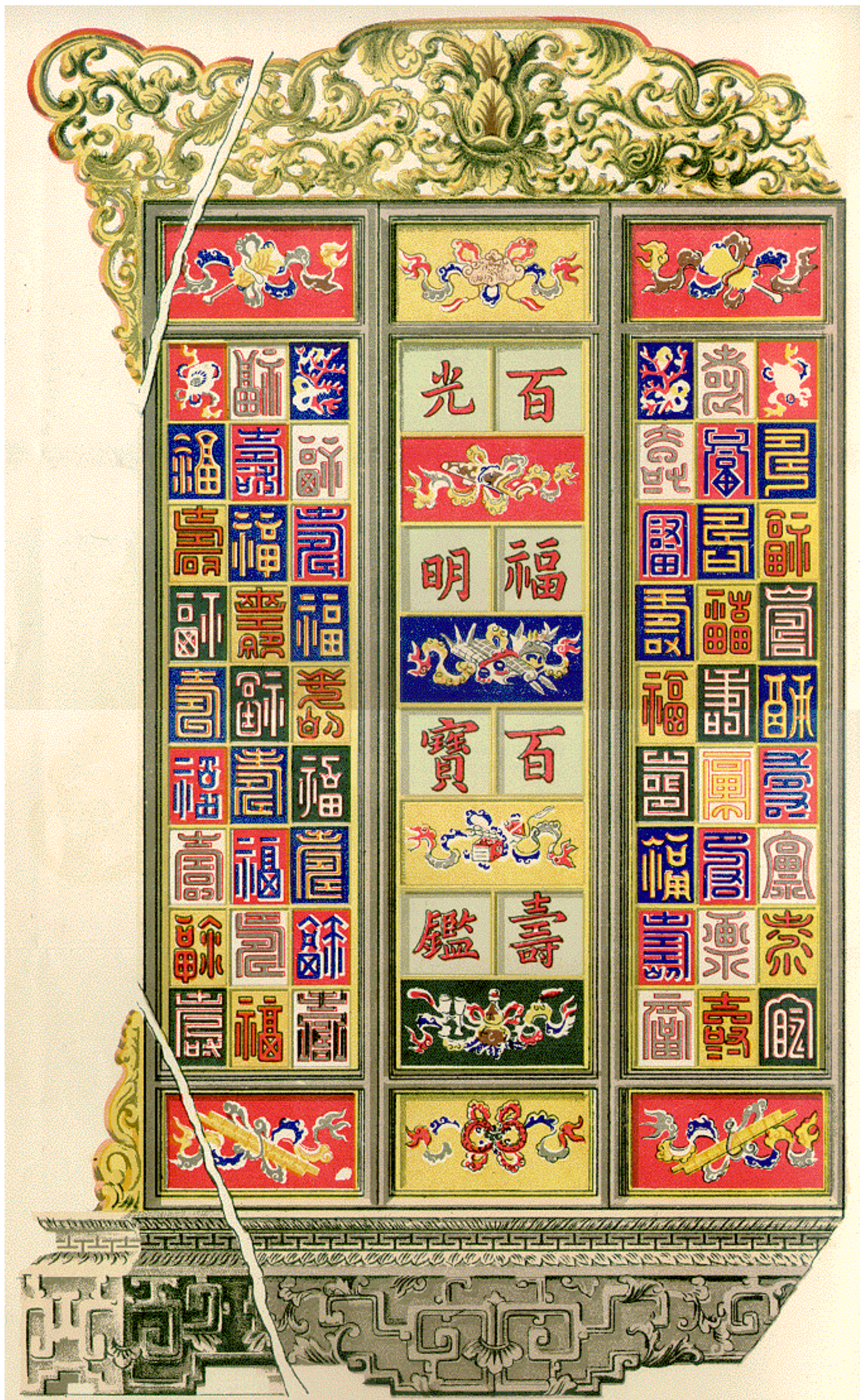


Planche XII. — Le paravent des « Cent Félicités » et des
« Cent Longévités » les trois panneaux du centre.
(Aquarelle de M. Ton-That Sa).

Comme on le voit, les objets que l'on a groupés dans quelques-uns des casiers de ce paravent correspondent bien, par leur symbolisme, aux caractères qui décorent les autres : partout, nous avons « la vie longue », « l'immortalité », non pas une vie inerte et sans joie, mais une immortalité remplie de « félicité », de plaisirs sans cesse renouvelés, plaisirs des sens et plaisirs de l'esprit, depuis les plus vulgaires jusqu'aux plus purs.

La plus grande partie des casiers du paravent porte seulement deux caractères, le caractère *phúc*, « la félicité », et le caractère *thọ*, « la longévité », mais écrits en forme archaïque, de cent manières différentes. En effet, dans les huit panneaux latéraux, l'un porte 13 fois le caractère *thọ* et 12 fois le caractère *phúc*. Le panneau suivant porte au contraire 12 *thọ* et 13 *phúc*. L'ensemble des huit panneaux donne donc 50 caractères *thọ* et 50 caractères *phúc* à droite, et autant à gauche.

La monotonie pourrait résulter de cette répétition fastidieuse de ces mêmes caractères. On a évité ce défaut, d'abord en variant la forme des caractères, comme nous le dirons plus loin, mais, de plus, par la couleur des caractères et des fonds sur lesquels ils se détachent. Dans chacun des huit grands panneaux qui forment le paravent, il y a une couleur qui domine, c'est celle des grands casiers de bordure, en haut et en bas. Ces couleurs sont : le rouge, le noir-verdâtre, le jaune et le blanc pour le panneau central. Les mêmes couleurs, avec, en plus, le bleu foncé, recouvrent le fond des casiers portant les caractères *phúc* et *thọ*, et elles sont réparties de façon à former des lignes diagonales qui, partant du panneau central, s'élèvent de bas en haut, passant successivement d'un panneau à l'autre, et forment, dans leur ensemble, un éventail coloré largement ouvert.

Sur ces fonds de casiers de diverses couleurs, les caractères se détachent, en couleurs aussi, blanc sur noir, or sur blanc, rouge sur jaune, bleu sur rouge, jaune sur bleu, et les traits en sont sertis de minces liserés de couleurs, d'or et d'argent. L'effet général est imposant, à cause de la prédominance des tons foncés, mais gracieux en même temps, à cause de la variété des teintes et de la diversité de leurs combinaisons.

Les lignes monochromes que l'on vient de mentionner, partant en éventail du panneau central, portent chacune le même caractère, soit *phúc*, soit *thọ*, ce qui fait que les lignes verticales, de même que les lignes horizontales formées par les casiers, outre qu'elles ne sont pas d'une couleur uniforme, portent les deux caractères *phúc* et *thọ* alternés sur chaque ligne.

Notre collègue, le P. Cadière, m'a donné quelques explications sur la manière dont est diversifiée la graphie de ces deux caractères *phúc* et *thọ*.

« Prenons le caractère *phúc*. Il est formé de deux éléments : à gauche un élément idéographique, la clef, 示, formé de deux traits horizontaux sur trois traits verticaux ou presque verticaux ; à droite, une partie phonétique, 福, composée d'un trait horizontal sur un carré surmontant lui-même un carré coupé par une croix. L'agencement régulier de ces deux éléments et de leurs parties respectives donne le caractère *phúc*, 福, « la félicité ».

« C'est par la forme donnée à ces divers éléments et par leur disposition, que l'on obtient la diversité des caractères.

« Les traits horizontaux sont tantôt droits, tantôt brisés en arêtes de poisson, tantôt arrondis complètement, ou bien légèrement recourbés à leurs extrémités. Les traits verticaux sont droits, ou bien sinueux, ou encore divisés en deux tronçons. Les deux éléments qui composent le caractère sont souvent intervertis, ou complètement disloqués : par exemple, l'élément de gauche, 示, passe à droite, comme si, au lieu d'écrire *phúc*, on écrivait *cuph* ; ou bien, l'élément de gauche est placé sous l'élément de droite, à peu près comme si on écrivait $\begin{smallmatrix} uc \\ ph \end{smallmatrix}$; ou vice-versa, et l'on a alors quelque chose comme $\begin{smallmatrix} ph \\ uc \end{smallmatrix}$; ou encore les deux traits de la croix qui barre le carré de l'élément de droite sont doublés, ou réduits à un seul trait, ou disposés en croix de Saint-André ; enfin les deux carrés de l'élément de droite sont ouverts par en haut, ou arrondis par en bas.

« Le caractère *thọ* est formé d'éléments plus compliqués. C'est dire que les combinaisons sont plus nombreuses. Mais elles sont toutes obtenues d'après les mêmes principes.

« Mais ce qu'on doit retenir, dans ce paravent, outre la diversité des formes des caractères et l'harmonie des couleurs, c'est l'idée générale qui ressort de l'ensemble. Les emblèmes de tous les plaisirs qui rendent la vie agréable : la musique, les distinctions honorifiques, la culture littéraire, la bonne chère, une nombreuse postérité, remplissent les casiers supérieurs et inférieurs, et un grand nombre de casiers du panneau central. Dans les huit panneaux latéraux, les caractères *phúc* et *thọ* sous cent formes différentes, c'est-à-dire la « félicité » elle-même sous toutes ses formes, et la « longévité » cent fois répétée, prolongée à l'infini, car le chiffre cent est un des chiffres indiquant l'infini, ces deux éléments du bonheur parfait, convergent, en lignes harmonieuses, vers le centre du paravent, ou, si l'on veut, elles partent du centre et se répandent sur ceux qui vivent autour du paravent. Le paravent est un souhait cent fois répété, mieux, c'est un gage, c'est un facteur de félicité et de longévité. »

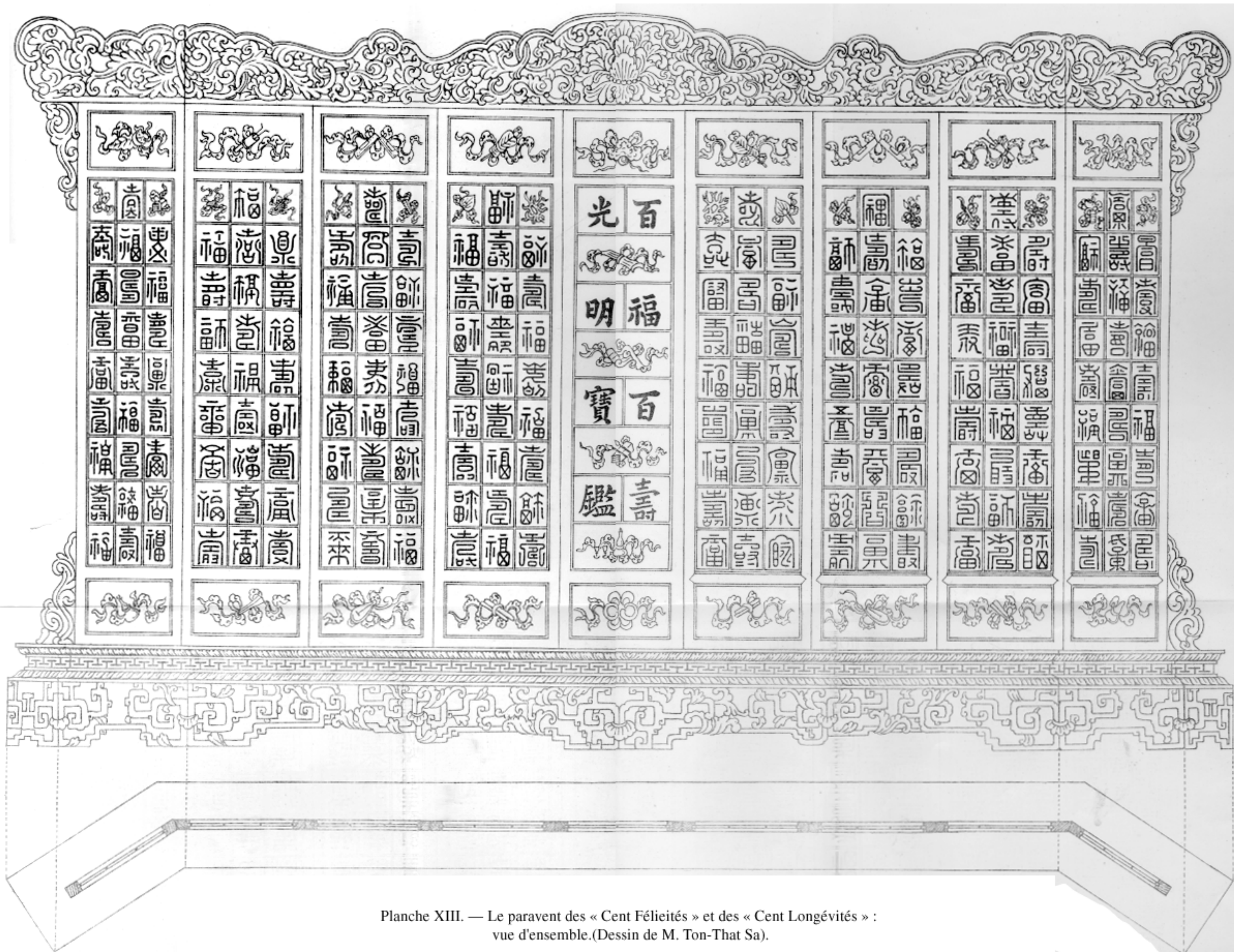


Planche XIII. — Le paravent des « Cent Félicités » et des « Cent Longévités » :
vue d'ensemble. (Dessin de M. Ton-That Sa).



LE QUOC-TU-GIAM (1)

Par NGUYỄN-VĂN-TRÌNH et UNG-TRÌNH,

Directeur et Sous-Directeur du Quốc-Tử-Giám.

On ne peut pénétrer dans la Citadelle par le Mirador VIII, sans ressentir une impression délicieuse de fraîcheur et de calme qui vous poursuit, à l'ombre des hauts calophyllums, tout le long de l'allée des Ministères.

On a tout d'abord, à droite, la pelouse verdoyante qui précède le palais du Cơ-Mật, et, à gauche, un immense terrain, couvert de gazon, où les jeunes gens de Hué s'exercent au foot-ball. Une stèle se dresse majestueusement au milieu de cette esplanade, faisant face au Nord.

Devant cette stèle passe une route, perpendiculaire à celle des Ministères, coupant la pelouse en deux parties bien nettes. C'est par cette route que l'Empereur passe, toutes les fois qu'il sort de la porte monumentale de la deuxième enceinte du palais (Ngọ-Môn).

Jetons maintenant un coup d'œil sur une série de bâtiments, qui se trouvent en face de la stèle, faisant pendant au Cơ-Mật. Leur ensemble constitue le Quốc-Tử-Giám, auquel appartient la stèle qui vient d'être mentionnée. C'est la principale école de tout l'Annam. Elle ne fut construite sur l'emplacement actuel qu'en 1908 ; elle se trouvait jadis en effet, à l'Ouest de la Citadelle, dans le village d'An-Ninh, à droite du temple de la Littérature (Văn-Miêu).

(1) Communication lue à la réunion du 27 mars 1917.

I. — L'ANCIEN QUỐC-TỬ-GIÁM

1° — *Historique.*

Sa création remonte au 7^e mois de la 2^e année de Gia-Long (août 1803). L'établissement portait alors le nom de Đốc-Học-Đường (1), ou encore Quốc-Học-Đường (2), « Maison de surveillance des Etudes, Maison d'instruction du Royaume ». Il se composait d'un bâtiment principal appelé Quốc-Học-Chánh-Đường (3) et de deux autres, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche. L'enseignement était assuré par un Đốc-Học, Directeur, et un Phó Đốc-Học, Sous-Directeur.

Le collège Quốc-Tử-Giám proprement dit ne fut construit, sur le même emplacement, qu'au 1^{er} mois de la 2^e année de Minh-Mạng (mars 1820). Ce nouvel établissement comprenait au milieu un bâtiment appelé Giảng-Đường (4), maison d'instruction pour les Giám-Sanh, qui était précédé d'un autre bâtiment appelé Di-Luân (5), maison d'instruction pour les Tôn-Sanh, et de deux logements pour les Tôn-Sanh et les Giám-Sanh, l'un à droite, l'autre à gauche. Le premier se composait de trois compartiments et le second de dix-neuf.

Dès son avènement au trône, l'Empereur Minh-Mạng ordonna aux mandarins du Quảng-Đức (6) de chercher des bois et des ouvriers en nombre suffisant, en vue de la construction du collège Quốc-Tử-Giám. Cependant la décision fut abandonnée par suite d'une épidémie de choléra. Ce ne fut qu'en la 2^e année de son règne, que le projet fut mis à exécution. Au 7^e mois de cette année (août 1821), la construction fut terminée.

(1) 督學堂. Voir volume 22, page 1, du *Thiệt-lục chánh-biên đệ-nhứt kỷ*.

(2) 國學堂. Voir volume 210, page 19, du *Hội-điền*.

(3) 國學正堂. Voir volume 7, page 21, du *Thiệt-lục chánh-biên đệ-nhứt kỷ*.

(4) 講堂.

(5) Allusion à la phrase du chapitre Hồng-phạm, du *Thơ-Kinh* : *Ngã bất tri kỳ di luân du tự* 我不知其弊倫攸叙. « J'ignore comment on doit expliquer les grandes lois de la société et les devoirs mutuels des hommes » (Traduction du P. Couvreur.) Au Quốc-Tử-Giám, on apprend aux jeunes gens les lois qui régissent les cinq classes de la société.

(6) Quảng-Đức était le nom que Gia-Long donna à la province de la capitale lorsqu'il organisa sur royaume. En la 3^e année de Minh-Mạng, 1822, ce nom fut changé en celui de *Thừa-Thiên*, qui est encore usité actuellement. Voir *Đại-Nam-nhứt-thông chí*, Géographie de Duy-Tân, vol. 2 page 7.

A l'occasion de cette inauguration, le Ministère des Rites adressa au trône un rapport dont la teneur était la suivante : « L'instruction publique que nous venons d'établir a pour but un objet important, à savoir de donner au peuple la notion des rites civils, de lui faire ressentir la bonté de l'Empereur, de faire luire à ses yeux les rayons de la civilisation, de lui distribuer constamment l'éducation intellectuelle et morale. Dès le commencement de son règne, l'Empereur Gia-Long se rendit en personne au temple de la Littérature (Văn-Miếu) et le fit reconstruire. Il prit aussi l'initiative de faire construire à l'Ouest de ce temple un établissement d'instruction. Le plan fut dressé, mais les bâtiments n'étaient pas encore satisfaisants. A l'heure actuelle, Sa Majesté a bien fait de suivre les idées tracées par son père.

« Sur le même emplacement, elle fait construire le Quốc-Học. Qu'il est beau ce geste qui a pour but la rénovation de la littérature ! Nous prions Sa Majesté de faire placer la tablette de Confucius au Di-Luân: le personnel enseignant et les élèves y feront les prosternations après la classe ; tout cela, afin d'établir pour toujours tout ce qui est de nature à faire estimer la doctrine philosophique » (1).

L'Empereur donna son approbation.

Les emplois de Đốc-Học furent dès lors supprimés, et on créa un Tế-Tửu et deux Tư-Nghiep, Directeur et Sous-Directeurs, pour assurer l'enseignement dans ce lycée.

Le 6^e mois de la 3^e année de Minh-Mạng juillet 1822), le collège fut complètement détruit par la foudre ; à l'occasion de cette punition du ciel, l'Empereur donna l'ordre au Ministère des Rites de prescrire au Tế-Tửu, aux Tư-Nghiep et à leurs élèves de se corriger s'il y avait lieu. Et le Ministère des Travaux Publics devrait réparer tous les endroits détruits et bâtir à part des logements pour les mandarins du Quốc-Tử-Giám (2). En la 7^e année de Minh-Mạng (1826) deux logements pour les élèves, de 19 compartiments chacun, furent ajoutés à gauche et à droite (3).

En la 3^e année de Thiệu-Trị (1843) l'Empereur composa vingt poèmes sur les paysages délicieux, de la Capitale. Le premier était consacré au Quốc-Tử-Giám (4). On fit élever une stèle devant la porte du collège (5).

(1) Voir *Thật-lục chánh-biên đệ-nhị kỷ*, vol. 10, page 12.

(2) Voir volume 16, page 21 du *Thiệt-lục chánh-biên đệ-nhị kỷ*.

(3) Voir volume 210, page 19 du *Hội điển*.

(4) *Huỳnh vũ thorthanh*, ce qui signifie le bruit de la lecture et de l'étude dans le lycée.

(5) Voir volume 1, page 45 du *Đại-Nam-hử-từ-thông-chi*.

En la 1^{re} année de Tự-Đức (1848), on construisit deux logements de trois compartiments chacun pour les Học-Chánh (1), et un autre de 9 compartiments pour les élèves (2). En la 3^e année de Tự-Đức (1850), on bâtit encore, à droite du collège, une maison de 15 compartiments, dite Học-Quan-Đường (3), pour les professeurs, et, à gauche, un logement de 19 compartiments pour les Giám-Sanh et Am-Sanh.

En la 7^e année (1854), l'Empereur se rendit en personne au collège, s'installa au Di-Luân, pour constater lui-même les progrès, et combla les maîtres et les élèves de nombreuses récompenses. De plus, il fit don des 14 poèmes qu'il avait composés lui-même. Ces poèmes furent inscrits sur une stèle élevée à gauche du collège (4).

En la 17^e année de Thành-Thái (1905), le collège fut complètement détruit par le typhon, et on le répara en partie dans les 18^e et 19^e années ; mais la réparation totale ne fut faite qu'en la 1^{re} année de Duy-Tân (1907) (5).

2^o. — Organisation du cadre des mandarins en service au Quốc-Tử-Giám.

En la 2^e année de Gia-Long (1803), un Đốc-Học et un Phó-Đốc-Học furent nommés. C'était le Directeur et le Sous-Directeur des études.

En la 2^e année de Minh-Mạng (1821), le personnel enseignant se composait d'un Tê-Tửu (6), de deux Tư-Nghịệp (7), de deux Học-Chánh (8) (on avait supprimé le poste de Đốc-Học) et d'un certain nombre de mandarins subalternes, tels que Giám-Thừa (9), Điền-Tịch (10) et Điền-Bộ (11), etc. . Ce personnel fut augmenté, en la 3^e année (1822), de trois Học-Chánh pour faire la classe aux Tôn-Sanh, et, en la 19^e année (1838), deux hauts mandarins d'ordre civil du 1^{er} degré furent désignés pour diriger les services du collège

(1) Học-Chánh, professeurs des Tôn-Sanh, créés en la 2^e années de Minh-Mạng (1821).

(2) Voir volume 210, page 19 du *Hội điển*.

(3) 學官堂.

(4) Voir volume 1, page 45 du *Nhứt thông chí*.

(5) On donnera plus loin les rapports au trône relatifs aux réparations exécutées à cette époque, et au transfert du collège.

(6) 祭酒. — (7) 司業. — (8) 學正. — (9) 監丞. — (10) 典籍. — (11) 典簿.

3°. — *Elèves.*

Les élèves provenant du Service des *Tôn-Nhơn* (Famille royale) s'appelaient *Tôn-Sanh* (1), et ceux qui étaient envoyés par les provinces prenaient le titre de *Công-Sanh* (2) ; les fils de mandarins avaient le titre de *Âm-Sanh* (3) ; les jeunes gens instruits de la classe populaire étaient acceptés avec le titre de *Học-Sanh* (4), et les *Cử-Nhơn*, ou licenciés, admis par le Ministère des Rites, avaient les mêmes devoirs et les mêmes droits que les *Công-Sanh*.

4° — *Programme d'instruction.*

Les classes commençaient un jour après l'ouverture des sceaux, au 1^{er} mois, et se terminaient aussi un jour après la fermeture des sceaux, au dernier mois de chaque année. Aux jours de la rentrée des classes et de la fin d'année, maîtres et élèves célébraient une fête au *Đi-Luàn* en l'honneur de Confucius. Après la fête, les maîtres, en grande tenue de cour, s'installaient dans la salle d'étude, et les élèves leur faisaient les *lạy* règlementaires avec le costume de cérémonie ; les classes s'ouvraient aussitôt.

Les matières à enseigner étaient différentes suivant les jours pairs ou impairs, c'est-à-dire que, dans les premiers, on apprenait les livres canoniques et les livres classiques, et, dans les seconds, on enseignait l'histoire, les livres *chư-tử* (livres des grands lettrés) et les livres *tình-lý* (sentiments et raisons). Les cours de rédactions étaient faits aux 3^e, 9^e, 17^e et 25^e jours du mois. Après la correction des devoirs venait le compte-rendu, et, à la dernière épreuve, conformément aux programmes des concours littéraires, la liste des notes obtenues était affichée. Les élèves paresseux devaient être punis de coups de rotin, pour qu'ils en éprouvent de la honte ; pour les fautes graves, il y avait lieu d'écrire au Ministère des Rites pour faire infliger des blâmes sévères avec inscription au dossier. Quant aux plus mauvais élèves, ils étaient exclus du collège. Pour les élèves consciencieux et laborieux, ils étaient largement récompensés (par exemple, on leur distribuait des pinceaux, du papier. etc).

Une commission d'examen pour le contrôle des études, fonctionnant au milieu de chacune des quatre saisons, se composait, sous la présidence du Ministre des Rites, de mandarins du service des *Đồ--Sát*

(1) 尊生. — (2) 貢生. — (3) 廩生. — (4) 學生.

(Service de la Censure), et des professeurs du collège. Au commencement de chaque saison, les mandarins du collège, de concert avec les Học-Chánh, ouvraient aux Tồn-Sanh un examen de bourse, et adressaient un rapport au trône. Tout élève ayant obtenu de mauvaises notes (*liệt*, mal) pendant trois examens était exclus du collège. Au contraire, ceux qui avaient eu des notes *ưu*, très bien, pouvaient obtenir une bourse proportionnellement supérieure. Les examens de bourse pour les Cu-Nhon ou licenciés, avaient lieu vers le milieu de chaque saison. Ceux qui avaient obtenu la note *ưu*, très bien, bénéficiaient d'une augmentation de bourse, et ceux qui n'avaient que la note *thứ*, assez bien, à quatre reprises, étaient renvoyés du Collège.

Les examens de bourse pour les Am-Sanh, étaient également ouverts vers le milieu de chacune des quatre saisons. Ces élèves se divisaient en trois classes, dont la première avait une durée d'études de 2 ans, la seconde de 3 ans, et la troisième de 4 ans. A l'expiration de cette période, ils étaient tenus de subir un examen de fin d'études, examen identique à celui des Giám-Sanh, et ils avaient l'autorisation de se présenter au concours triennal. S'il n'avaient pas les connaissances suffisantes pour achever une des séries de compositions exigées aux quatre épreuves du concours, ils étaient expulsés de l'école.

Le nombre des classes et la durée des études étaient les mêmes pour les Học-Sanh. Au temps voulu, ils passaient un examen et étaient classés d'après les notes obtenues. Les élèves reçus avec les notes *ưu*, très bien, et *bình*, bien, et n'ayant pas les titres de Cử-Nhơn ou Tú-Tài, étaient gardés au collège, et les refusés en étaient renvoyés. Chaque examen faisait l'objet d'un rapport au trône, et les propositions y étaient annexées.

5° — Bourses

La bourse mensuelle d'un Tồn-Sanh était de 2 ligatures, de 2 *vuông* (1) de riz et de 3 *cân* (2) d'huile. L'argent et le riz étaient destinés à l'entretien de l'étudiant. Quant à l'huile, c'était pour l'éclairage. Après l'examen de Hội-Đồng (de contrôle), elle était augmentée d'une moitié pour la note *ưu*, très bien, diminuée d'un tiers pour la note *thứ*, assez bien, et retirée pendant trois mois pour la note *liệt*, mal, et pendant six mois pour deux notes *liệt*, et, pour trois notes *liệt*, l'élève était licencié.

La bourse des Cử-Nhơn et des Công-Sanh était de 3 ligatures, 2

(1) Mesure de capacité d'une contenance de 40 litres.

(2) Mesure d'un poids 604 gr. 50.

vuông de riz et 5 *càn* d'huile pour l'éclairage. Après l'examen de Hối-Đông, elle était augmentée de 1 ligature pour la note *ư**u* et diminuée de 1 *càn* d'huile pour la note *bình*, et de 1 ligature, 2 *càn* d'huile pour la note *thứ*.

La bourse de Âm-Sanh de 1^{re} classe était de 2 ligatures, 2 *vuông* de riz, 3 *càn* d'huile ; celle de 2^e classe, de 1 ligature, 50, 1 *vuông* 1/2 de riz, 2 *càn* 1/2 d'huile ; celle de 3^e classe, de 1 ligature, 1 *vuông* de riz, 2 *càn* d'huile. A la 4^e année d'études, il bénéficiait de la même bourse que le Giám-Sanh, il jouissait des mêmes récompenses et subissait les mêmes punitions, suivant les notes obtenues dans les diverses compositions.

Les Học-Sanh bénéficiaient d'une bourse de 2 ligatures, 1 *vuông* de riz. Pour la note *ư**u*, elle s'élevait à 3 ligatures, 2 *vuông* de riz, 5 *càn* d'huile, et pour la note *bình* à 2 ligatures, 1 *vuông* 1/2 de riz et 4 *càn* d'huile. Pour la note *thứ*, elle était réduite à 1 ligature 1/2 et 1 *vuông* de riz, 3 *càn* d'huile, et pour 4 notes *thứ*, l'élève encourait l'exclusion complète du Collège.

6° — *Costume officiel.*

Tout élève obtenait et avait droit de renouveler tous les cinq ans un costume composé d'un bonnet de Tú-Tài, d'un turban noir en crépon, d'une paire de souliers, d'une robe bleue, d'un jupon de cérémonie et d'un bandeau pour la chevelure (1).

7° — *Discipline.*

Les élèves logeaient dans les chambres qu'on leur avait indiquées. Ceux qui enfrenaient les ordres donnés encouraient des blâmes ou l'exclusion du collège. Les permissions accordées aux élèves étaient portées à la connaissance du Ministère des Rites. Tout élève qui dépassait le délai accordé était rayé du contrôle.

8° — *Examens.*

Les examens de Khiêu avaient lieu tous les trois ans (en les années *thìn, tuất, sừu, mửi*). Les candidats étaient tenus de faire figurer leurs

(1) Pour le détail de ce costume, voir, Nguyễn-Đôn : *Costume de cour des mandarins civils et militaires et costume des gradués*, dans B. A. V. H. 1916, pp. 315 et suivantes.

nom, prénom, origine, sur la liste générale destinée à être transmise au Ministère des Rites. Ces candidats étaient soumis à l'examen assuré par les mandarins de la Cour, comme le nom l'indique, Đĩnh-Khiêu.

II. — LE QUỐC-TỬ-GIÁM ACTUEL: DESCRIPTION.

Il y a, au Quốc-Tử-Giám actuel, deux enceintes entourées chacune d'un mur. Elles sont séparées l'une de l'autre par une allée qui, suivant toute la largeur de l'école (176 mètres 50), part de la porte Ouest du Cơ-Mật, et va jusqu'à la route qui longe le fossé de l'enceinte jaune (Hoàng-Thành). ou enceinte extérieure du Palais.

On remarque, au milieu des bâtiments de l'école, un pavillon à étages, appelé Di-Luàn (Parfaite doctrine et lois présidant aux relations des hommes), qui est aussi spacieux que majestueux. Il a une forme à peu près carrée, avec 85^m 20 de tour, y compris la vérandah mesurant 1 mètre 15. Les soubassements ont 1^m 20 de hauteur, et les marches sont en marbre poli.

Si l'on pénètre à l'intérieur, au rez-de-chaussée même, on voit des colonnes de bois dur et des pièces de charpente sculptées. Toute la salle est décorée d'incrustations en ivoire ou en nacre. Sur le devant, un panneau de bois richement laqué porte trois grands caractères dorés : Di-Luàn Đương (1), « Bâtiment de la bonne doctrine et des parfaites relations ». En arrière, cette salle paraît toute vide ; on n'y voit, en effet, qu'une grande cloche, à droite, et un énorme tambour, à gauche, posés l'un et l'autre sur des chevalets. Depuis que le Quốc-Tử-Giám est installé dans la Citadelle, il ne résonne plus du son du tambour, car cela est interdit ; la cloche seule sert à sonner les heures de classes.

Un panneau rectangulaire, suspendu horizontalement au milieu du bâtiment principal, porte trois grands caractères dorés : Di-Luàn Đương, « Bâtiment de la bonne doctrine et des parfaites relations humaines » ; à droite : *Minh-Mạng thập niên cát nguyệt nhựt tạo*, « Fait un jour faste d'un mois faste de la 10^e année de Minh-Mạng (1829) » à gauche : *Duy-Tàn nhĩ niên thập nguyệt cát nhựt cải chề*, « Réparé un jour faste du 10^e mois de la 2^e année de Duy-Tàn, (novembre 1908). »

A l'étage et au milieu du pavillon, est suspendu un autre panneau portant trois grands caractères : Minh-Trưng-Các (2), « Château du présage brillant » ; à droite : *Ngự bút*, « Ecriture de Sa Majesté » et

(1) 彝倫堂. — (2) 明徵閣.

un cachet portant ces caractères sigillaires : *Thiệu-Trị thần hàn* (1), « Cachet des œuvres littéraires de Thiệu-Trị ». Sur la même ligne, au-dessous du cachet, il y a ces caractères : *Duy-Tân nhị niên thập nguyệt cát nhật*, « Un jour faste du 10^e mois de la 2^e année de Duy-Tân ». A gauche : *Thiệu-Trị ngũ niên lục nguyệt cát nhật kiền*, « Bâti un jour faste du 6^e mois de la 5^e année de Thiệu-Trị (juillet 1845). »

On remarque encore une plaque portant les caractères également dorés : *Đạo tâm hiền* (2), « Appentis du cœur dirigé vers la voie de la vertu »; à droite sont gravés ces caractères : *Ngự bút*, « Ecriture de Sa Majesté », et un cachet avec les mêmes caractères sigillaires que ci-dessus ; à gauche : *Thiệu-Trị át-tí*, « Année 1845 de Thiệu-Trị ».

On lit encore sur la boiserie les caractères *Ụu* et *Cần* (3), « Souci et Labeur », *Trí trị* (4), « la Prospérité réelle », *Hưng bình* (5), « la Paix établie ». Tout autour de cette salle, on peut lire cette poésie :

« Un homme centenaire a donné un coup de main à l'élévation de cette habitation. Après l'inauguration de ces palais, l'heureux présage se réalise de jour en jour, car la famille céleste a le bonheur de voir réunies autour d'elle cinq générations.

« La souche royale se continuera jusqu'à l'infini. Par suite de la conquête des régions à l'Ouest, le pays s'ouvre davantage.

« Les diverses tribus, attirées par la vertu impériale, viennent, les unes après les autres, se soumettre. Après tant d'heureux événements, cet édifice n'est-il pas digne du beau nom de Minh-Trung-Các ? L'affection du Ciel pour nous augmente de jour en jour ; le patrimoine national se consolide et s'éternise de plus en plus. »

Cet édifice est ouvert de tous côtés par de grandes portes vitrées. C'est une pièce bien aérée et bien éclairée, qui forme une salle d'honneur pour la population scolaire. Les jours de conférence ou de composition hebdomadaire, la salle paraît trop étroite. C'est là que se réunissent ordinairement les professeurs. Cette année 1916, le 5 juillet, S. M. le Roi, voulant marcher sur les traces de ses ancêtres, y présida avec M. Le Marchant de Trigon, Résident Supérieur p. i., la solennité de la distribution des prix.

Quant aux salles de classes, nous avons, à droite et à gauche de ce superbe pavillon, quatre autres bâtiments, construits symétriquement au Di-Luân ; mais les deux de devant sont un peu plus longs ; ils ont chacun 27^m. 15 de long sur 14^m 75 de large ; les deux autres, en

(1) 紹治宸翰. — (2) 道心軒. — (3) 憂勤. — (4) 致治. — (5) 興平.

arrière, sont moins larges de 1^m. 20 et moins longs de 5^m. 40 que les premiers. Ce sont des maisons de style annamite, transformées en une sorte d'habitation européenne. Chaque salle d'instruction a suffisamment d'air et de lumière. Outre la large vérandah, de plus d'un mètre, elles mesurent 13 mètres de long sur 9^m. 30 de large et 3^m. 80 de hauteur ; mais, à cause d'une mauvaise orientation, les bâtiments font face trop directement à l'Est et à l'Ouest, et les écoliers reçoivent, matin et soir, les rayons du soleil, ce qui rend le travail pénible.

Autour des bâtiments d'instruction comme en bordure des allées sont plantés de jeunes arbres. L'entrée de l'enceinte est un portique formé par quatre grandes colonnes de marbre couronné de barres de bois, trois grands caractères : Quốc-Tử-Giám (1), sont gravés juste au milieu, et horizontalement.

Si on sort de l'enceinte antérieure par derrière, on se trouve à l'entrée de la seconde enceinte, qui est divisée en trois parties par des murs en briques.

La Bibliothèque, dite Tân-Thơ-Viện (2), se trouve juste au milieu. C'est un grand bâtiment garni d'incrustations et de sculptures d'un genre original, que l'on ne voit jamais dans les autres constructions annamites. Le soubassement est en marbre et a une hauteur de 1^m 15. Le palais mesure 28^m 2 de large sur 35^m 80 de long. L'intérieur est occupé par les bibliothèques, grandes armoires laquées de rouge, sévèrement alignées, qui renferment les livres et les manuscrits précieux reçus du Nội-Các ou de la Résidence Supérieure.

Depuis deux ans, grâce au dévouement et au zèle du Président des Amis du Vieux Hué, la salle et le jardin même sont garnis et décorés d'objets d'art de tous genres.

A gauche et à droite de la Bibliothèque, deux bâtiments ont été bâtis, chacun dans une enceinte spéciale pour loger le Directeur et Sous-Directeur du collège.

III. — HISTOIRE DES BÂTIMENTS.

Les bâtiments actuels du Quốc-Tử-Giám proviennent de diverses sources. La bibliothèque Tân-Thơ-Viện est l'ancien temple Long-An (3), qui faisait partie de la résidence Bảo-Định (4), élevée par Thiệu-Trị non loin de l'Ecole d'Agriculture actuelle. Ce monument nous fournira la matière d'une étude particulière.

(1) 國子監. — (2) 新書院. — (3) 隆安殿 — (4) 保定宮.

Les autres bâtiments proviennent de l'ancien Quốc-Tử-Giám ou d'autres édifices. Nous nous contenterons de donner ici le texte des rapports au Trône relatifs à l'aménagement du Quốc-Tử-Giám actuel.

* * *

Rapport du Ministère des Travaux Publics au Trône.

Le 6^e jour, du 5^e mois de la 19^e année de Thành-Thái.

Le 6^e mois de l'année dernière, le personnel du collège Quốc-Tử-Giám nous a adressé un rapport disant que la cuisine, les murs et les portes dudit établissement ont été détruits en partie le 8^e mois de la 16^e année de Thành-Thái par un typhon. Nous avons prescrit une inspection sur les lieux en question, et déterminé les frais des réparations qui s'élèveraient à la somme de 330 \$ 55, et qui seraient d'ailleurs à la charge du budget de notre Ministère. Nous avons rapporté ces faits à M. le Résident Supérieur qui a donné son approbation. Nous adressons aujourd'hui au Trône le présent rapport et attendons la décision royale pour la mettre à exécution.

* * *

Rapport du Ministère des Travaux Publics au Trône.

Le 10^e jour du 11^e mois de la 1^{re} année de Duy-Tân.

Le Conseil de Régence nous a adressé un rapport disant que, de concert avec M. le Résident Supérieur, il a estimé qu'il conviendrait de faire quelques réparations au collège Quốc-Tử-Giám, et de le garnir en surplus de quelques meubles tels que tables, bancs, etc. Nous y avons alors prescrit une inspection et l'on a constaté qu'il y avait de nombreux bâtiments en mauvais état. Nous croyons qu'il serait bon d'enlever la cloison en bois dans le Di-Luàn, de réparer les bâtiments des classes en y adaptant des portes vitrées et des persiennes, de construire une galerie couverte entre ces bâtiments, une cuisine, deux water-closets, et d'y installer des tables, des bancs, de réparer la porte d'entrée et les murs du jardin, de consolider la stèle qui est devant le collège.

De concert avec M. le Délégué, nous avons publié une adjudication. Parmi les huit adjudicataires qui se sont présentés, nous avons conclu le marché avec le nommé Mai-Văn-Trí, du village de Phước-Quả, huyện de Hương-Thủy, qui a offert le prix de 1.360 \$

que nous avons trouvé le moins élevé. Le dit Mai-Văn-Trí a déposé un cautionnement de 300 \$ dans le trésor du Nội-Vụ et a demandé un délai de 3 mois pour terminer les travaux. Cette entreprise a été garantie par le Tỵ-Tư-Sứ, nommé Hồng-Kham, et le maire du dit village. Ces faits ont été rapportés à M. le Résident Supérieur qui les a approuvés. Les dépenses causées par ces réparations seront à la charge du budget de notre Ministère pour cette année ; elles seront contrôlées par un surveillant désigné parmi le personnel de notre Ministère, qui paiera l'entrepreneur au fur et à mesure, selon les travaux exécutés. Si l'entreprise marche bien et se termine au délai fixé, il aura le droit de toucher son salaire intégralement, et de retirer son cautionnement.

Autrement, le délai passé, le cautionnement serait employé pour payer les travaux en souffrance. De plus, si les bâtiments subissaient des avaries avant un espace de trois ans, l'entrepreneur serait obligé d'y faire à ses frais de nouvelles réparations.

Nous adressons aujourd'hui au Trône le présent rapport afin d'obtenir la décision royale pour mettre en exécution les travaux projetés.

* * *

Rapport du Ministère des Travaux Publics au Trône.

Le 12^e jour du 10^e mois de la 2^e année de Duy-Tân.

Le 6^e mois de cette année, nous avons adressé au Trône le rapport suivant :

Le 12^e mois de l'année dernière, M. le Résident Supérieur nous a chargé de chercher une place dans la Citadelle pour construire le nouveau collège Quốc-Tử-Giám et une bibliothèque royale, avec les pièces du bâtiment de Long-An qui se trouvent encore disponibles actuellement.

Nous avons alors trouvé, à droite du Cơ-Mật, une place assez vaste, que nous avons fait entourer d'une enceinte et diviser en deux parties. En vue de la construction de la bibliothèque, nous avons fait démonter le bâtiment de Long-An. La partie centrale de ce terrain sera réservée pour l'emplacement du Di-Luân (au milieu) et des deux bâtiments des classes (des deux côtés), et la partie postérieure pour la bibliothèque (au milieu) et les logements du Tê-Tửu et du Tư-Nghiep (à droite et à gauche). Pour la construction de ces divers édifices, nous avons projeté de nous servir des anciennes maisons appartenant au royaume et restées libres jusqu'ici, telles que la maison de Hiên-Đạo-Tâm, le pavillon de Minh-Trưng (pour le Di-Luân), la maison de

Tri-Khiên (pour les classes de gauche), et la caserne des *lính Tứ-Vệ* (pour les classes de droite). Ces faits ont été approuvés par M. le Résident Supérieur. Nous avons dressé une liste des dépenses, qui s'élèveraient à 2.544 \$ 90 pour le Di-Luân, à 4.375 \$ pour les classes d'études, et 831 \$ 70 pour les enceintes et les portes d'entrée. Ces dépenses seront supportées par le budget de la Capitale de cette année. Ces constructions ont été mises en adjudication, sauf le Di-Luân, qui sera construit par l'administration.

Pour la construction des deux bâtiments des classes, sept adjudicataires se sont présentés. Parmi eux, nous avons conclu le marché avec le nommé Trần-Giáo, du quartier Hạp-Trạch de la Citadelle, qui a offert les prix de 3.450 \$. Il a déposé un cautionnement de 400 \$ et demandé un délai de trois mois pour terminer la construction. Cette entreprise a été garantie par le Biện-Lý du Ministère de la Justice, Trương-Quan-Toản, et par le chef dudit quartier, Đặng-Bồng.

Pour la construction des murs d'enceinte et de la porte d'entrée, il y a eu cinq adjudicataires : le nommé Ưng-Tê, du 6^e quartier de la Citadelle, a obtenu l'entreprise. Il a offert le prix de 563 \$ 20, déposé un cautionnement de 100 \$, et demandé un délai de trois mois pour terminer la construction. Le Tả-Tồn-Khanh, Ưng-Hào, et le chef du quartier, Cao-Ngọc-Lập, se sont portés garants pour cet adjudication.

Ce projet a été approuvé par M. le Résident Supérieur. Nous avons désigné un surveillant pour diriger l'entreprise et pour payer l'adjudicataire au fur et à mesure que les travaux seraient effectués. Cet entrepreneur se déclare aussi responsable de la ruine des bâtiments, si elle venait à se produire avant un espace de 3 ans.

Tel est notre rapport.

*
• •

Rapport du Ministère des Travaux Publics au Trône.

Le 15^e jour du 5^e mois de la 3^e année de Duy-Tân.

La construction du Di-Luân et des bâtiments d'instruction est près d'être terminé; il est temps de construire les logements du Tê-Tửu, du Tư-Nghiệp et des élèves, ainsi que la cuisine. C'est pourquoi, de concert avec M. le Délégué, nous avons publié une adjudication. Le nommé Mai-Văn-Trí, du village de Phước-Quả, du *huyện* de Hương-Thủy, a offert un prix de 4 680 \$ et nous avons conclu le marché. Il a déposé un cautionnement de 600 \$ et proposé un délai de quatre mois pour terminer la construction. L'entreprise a été garantie par le Quan-Lộc-Tự-Khanh, Nguyễn-Đức-Nhượng, et par le maire dudit village,

nommé Nguyễn-Văn-Cử. Nous avons communiqué ce projet à M. le Résident Supérieur qui l'a approuvé. Nous avons désigné un surveillant, qui paiera l'entrepreneur en proportion des travaux exécutés. Celui-ci s'engage d'ailleurs à se rendre responsable de tout dégât qui pourrait se produire avant trois ans.

Tel est notre rapport.

*
* *

Rapport du Ministère des Travaux Publics au Trône.

Le 7^e jour du 10^e mois de la 8^e année de Duy-Tân.

Nous avons constaté qu'il manque dans le Di-Luân et dans la bibliothèque royale un grand nombre de tables, de bancs et de chaises. Aussi avons nous formé le projet de faire faire dix tables et quarante chaises dont le prix s'élèvera à 160 \$. Comme cette dépense sera supportée par le budget du Ministère des Finances, nous avons communiqué ce projet à ce Ministère, pour demander la dite somme.

En second lieu, le collège Quốc-Tử-Giám a besoin de quatre water-closets. Un adjudicataire a exigé un prix de 198 \$ 05 ; mais nous n'avons proposé que 178 \$ 05. Nous avons aussi écrit au Ministère des Finances pour avancer la somme nécessaire à ces travaux.

Tel est notre rapport.

.
. .

Rapport du Ministère des Travaux Publics au Trône.

Le 21^e jour du 5^e mois de la 6^e année de Duy-Tân.

Comme le collège était situé sur le territoire du village de An-Ninh, et qu'il a été transporté devant la bibliothèque royale, le 10^e mois de la 2^e année de Duy-Tân, nous demandons aujourd'hui l'autorisation à Sa Majesté de marquer cette date sur le tableau transversal et sur les deux stèles du Collège.

IV. — NOTE SUR L'INTERNAT

A quelques centaines de pas du collège, au-delà d'un vaste champ tapissé de gazon, s'élève l'internat du Quốc-Tử-Giám. C'est une rangée de bâtiments construits au pied du rempart de la Citadelle, à gauche de la porte Đông-Nam (Sud-Est), sur un espace de terrain

ayant une superficie de 6.700 ^{m²} environ. Par devant, passe le chemin qui longe la Citadelle (route du Cavalier du Roi) ; une autre route y aboutit verticalement. Ce sont de vieilles bâtisses, à toiture grise, basses, d'aspect sévère, comprenant deux bâtiments longs, séparés par une autre maison rectangulaire qui constitue le logement des professeurs surveillants. Cette dernière maison, longue de 17^m 50, large de 11^m 40, précédée d'une cour étroite, ombragée, agrémentée de petits parterres et de quelques bouquets d'arbres, se divise en trois appartements assez vastes. Les deux autres, logements des internes, ont comme dimensions chacune 49^m. sur 8^m., et comportent 9 pièces, dallées de briques, séparés par des cloisons avec portes, qui servent de dortoir et de réfectoire. Tous ces bâtiments sont entourés de verdure. De jeunes arbres plantés pour donner de l'ombre bordent la haie et les chemins qui relient entre elles ces diverses maisons.

Au point de vue hygiénique, l'amélioration de l'établissement s'opère de jour en jour ; on peut le constater par le rapport suivant, fait par le D'Sallet, le 22 juin 1914, et qui permet de comparer l'état ancien de l'internat avec l'état actuel :

« Le Quộc-Tử-Giám, qui ne comporte pas d'internat, donne cependant asile à un certain nombre de jeunes gens dont la plupart demeurent très loin. Ce mode de recueillir ainsi des élèves dont l'état de fortune ne pourrait s'accommoder de la vie d'externat, ou des élèves que séduit l'intérêt de la proximité de l'école, est largement critiquable.

« Ces élèves logés sont répartis dans des compartiments de deux corps de bâtiments construits dans la Citadelle au pied du rempart Sud. Chaque bâtiment comprend neuf pièces dans lesquelles les élèves logés trouvent place par quatre en général.

« Ces pièces sont bonnes ; elles seraient bien si un damage sérieux du sol ou un cimentage venait les améliorer.

« La plupart sont sales, parsemées de débris de toutes sortes ; dans les coins sont jetés des ustensiles de cuisine.

« Les élèves ont construit ça et là des séparations en bambou tressé qui interceptent l'air et sont le réceptacle de toutes les poussières, de tous les parasites.

« Les garde-robes des élèves sont constituées par des cordes tendues sur lesquelles sont jetés pêle-mêle les linges de corps, les linges de toilette, d'une saleté répugnante.

« Chaque compartiment possède, du côté du rempart, une cuisine particulière avec une cuvette, le tout mal tenu, malpropre. Des latrines avec tinettes, au nombre de cinq, existent pour chaque corps de bâtiment.

« Tous les abords, aussi bien en façade qu'à l'arrière, sont envahis par les herbes folles, de même que par des herbes de haute culture (comme le sésame) ou par les bananiers.

« Les élèves logés par le Quôc-Tử-Giám le sont dans des conditions déplorables, au point de vue de leur santé, et au point de vue de la dignité qu'il importe de faire respecter chez les fils de mandarins.

« Il conviendrait donc d'apporter des modifications hygiéniques dans le logement et le mode de vivre de ces jeunes gens.

En ce qui concerne :

1^o — *Le logement.*

« Nettoyer les abords (les débarrasser des plantes inutiles.)

« Damer les pièces ou améliorer l'état du sol de ces pièces par quelque moyen que ce soit.

« Répartir les élèves par groupes, en interdisant les séparations formant des réduits sombres et mal aérés, séparations dangereuses par elles-mêmes.

« Surveiller strictement l'ordre et la propreté dans les locaux.

2^o — *La manière de vivre.*

« Chaque élève étant obligé de pourvoir à sa nourriture s'en occupe personnellement ou par groupe ; ceci entraîne forcément l'entrée d'une catégorie nombreuse de domestiques, et astreint l'élève à une alimentation qui, si elle est économique, peut cependant ne pas être toujours saine. Il importerait donc, pour enlever tout souci aux élèves, d'étudier un moyen qui donnerait toute satisfaction tant au point de vue économique que pour ce qui est de la qualité de la nourriture. (Pension fixe ou table générale pour tous les élèves, avec répartition des frais sur chacun en fin de mois.)

« Les cuisines pourraient ainsi (puisque inutilisées) être transformées en lavabos, où les soins de toilette, qui semblent être par trop négligés, seraient pris sérieusement et régulièrement.

« On pourrait aussi étudier un mobilier peu coûteux et uniforme pour chaque élève logé, et qui se composerait par exemple : d'un lit de camp, d'une chaise ou d'un tabouret, d'une table avec tiroirs, d'un caisson pour la garde-robe.

« Les linges de corps et de toilette pourraient être rendus obligatoires dans un nombre minimum. En précisant un nombre de vêtements, on pourrait faire assurer un service de blanchissage régulier

qui donnerait toute certitude sur la propreté des vêtements des élèves, et ces vêtements seraient plus libres aux poignets, plus rationnellement compris. Une robe noire, trois complets blancs en calicot, trois mouchoirs, quatre serviettes de toilette, pourraient être exigés.

« Pour compléter les améliorations hygiéniques, on pourrait établir un local particulier avec un appareil à douches, et une ou deux baignoires en ciment pour les ablutions totales.

« En unissant les soins obligatoires de propreté à des séances régulières de gymnastique raisonnée, on arriverait vraisemblablement à une amélioration profonde de la constitution physique des élèves, dont la plupart présentent de pauvres poitrines enfoncées, à capacité de respiration réduite, sans qu'aucun cependant semble présenter de symptôme d'affection quelconque.

« La surveillance des locaux occupés par les élèves et la discipline qui doit les régir, pourraient être facilement confiées à un professeur du Quôc-Tử-Giám, auquel un pavillon situé entre les bâtiments a été affecté ; à condition que ce maître entretienne dans un état exemplaire de propreté la maison qui est mise à sa disposition et modifie l'aspect lamentable des abords de cette maison. »





LA CÉRÉMONIE « GIA THƯỢNG TÒN THỤY » (1)

DOCUMENTS

fournis par S. E. LE MINISTRE DES RITES,

traduits par LÊ-BÍNH,
Professeur au Quốc-Tử-Giám.

La cérémonie Gia Thượng Tòn Thụy (2) a pour objet d'ajouter au titre posthume de l'Empereur Cảnh-Tòn-Thuần-Hoàng-Đệ 景尊純皇帝 (Đồng-Khánh), des caractères qui expriment, en les renforçant, les louanges de sa vertu et de son mérite. On lira plus loin ces caractères et leur traduction en français, lorsqu'il sera question du *thế-sách* 綵冊 (livre en broderie) décerné au feu Empereur, le jour de la fête.

Le 20^e jour du 10^e mois de la 1^{re} année de Khải-Định (le 15 novembre 1916), le Ministre des Rites adressa au Trône un rapport demandant à célébrer cette fête, avec le cérémonial prévu dans des circonstances analogues sous le règne de Đồng-Khánh, au palais Ngưng-Hy 凝禧 (3), vers 4 heures du soir, le 28^e jour de ce mois (le

(1) Communication lue à la réunion du 1^{er} mai 1917.

(2) 加上尊諡.

(3) Le palais Ngưng-Hy, où l'on vénère le feu Empereur Đồng-Khánh, se trouve à droite du tombeau Tư-Lãng, tombeau de Đồng-Khánh, sis au village de Dương-Xuân-Thượng 楊春上, Huyện de Hương-Thủy 香水縣 (voir *Les Tombeaux des Nguyễn* par R. Orband, Administrateur des Services Civils, p. 15).

23 novembre 1916), date choisie par le Khâm-Thiên-Giám 欽天監 (Service de l'observatoire).

Deux jours avant la date fixée, des mandarins du Ministère des Rites et des Thị-Vệ 侍衛 (Gardes du corps) se réunissent de grand matin au palais Van-Minh 文明 (1). Ils placent dans la salle du milieu une table jaune, face au Sud. Devant cette table, et face au Nord, une place est préparée, dite *Cung-Duyệt* 恭閱, place d'observation, réservée à Sa Majesté.

Cette même journée, une autre table jaune est installée, face au Sud, dans le palais Ngưng-Hy devant l'autel intérieur ; c'est sur cette table qu'on mettra le livre en broderie. Devant l'autel extérieur est préparée, face au Nord, une place dite *Ngự-bái-vị* 御拜位 (place des prosternations de l'Empereur). A l'Est de la place des prosternations, est préparée une autre place dite *Ngự-lập-vị* 御立位 (place de l'attente impériale).

Une table jaune est placée dans le 1^{er} compartiment de gauche : c'est sur cette table qu'on mettra la boîte vide du *thế-sách*, ou livre en broderie. Une autre table jaune est encore placée près de l'endroit réservé au *chúc-văn* 祝文 (Invocation), dans le 1^{er} compartiment de droite ; c'est devant cette table qu'un mandarin spécialement désigné fera la lecture du livre.

Le jour suivant, c'est-à-dire le 27^e jour (le 22 novembre 1916), à 8 heures du matin, le ministre chargé de la fonction de Tuyên-Sách 宣冊 (Lecteur du livre) et le mandarin supérieur chargé de la fonction Bồng-Sách 捧冊 (Porteur du livre), en costume de cour, attendent debout dans le Tả-Vu 左廡 (Maison qui se trouve à gauche du palais Cần-Chánh). Des mandarins militaires et des soldats se rendent au Ministère des Rites avec une table-autel (2), des dais (3), des parasols (4), des bâtons rouges (5), de longs sabres (6) et des instruments de musique (7). Un mandarin supérieur du Ministère des Rites porte respectueusement le livre en broderie et le place sur la table-autel qui est aussitôt transportée au palais Cần-Chánh accompagnée de son cortège, auquel s'ajoutent tous les mandarins du

(1) Le palais Văn-Minh se trouve au Sud-Est du palais Cần-Chánh (voir l'emplacement de ce dernier sur le plan tracé par le Père Cadière dans le bulletin n° de la 1^{re} année des Amis du Vieux Hué).

(2) Long-dinh 龍亭.

(3) Tan 傘.

(4) Cái 蓋.

(5) Châu-trượng 朱杖.

(6) Trường-kiếm 長劍.

(7) Nhã-nhạc 雅樂.

Ministère des Rites en costume de cour. Arrivés à la porte **Đại-Cung-Môn** 大宮門, les porteurs des bâtons rouges et des dais jaunes s'arrêtent, tandis que les porteurs des sabres, des parasols et le groupe des musiciens accompagnent la table-autel jusque dans la cour du palais **Cần-Chánh**. Les mandarins qui attendent dans le **Tả-Vu** demeurent encore en place. Un mandarin supérieur du Ministère des Rites sort de la table-autel la boîte contenant le livre en broderie et la porte au palais **Văn-Minh**, où il la met respectueusement sur la table jaune préparée à cet effet. Informée par un **Thị-Vệ**, Sa Majesté, en turban jaune et robe jaune à larges manches, vient se tenir debout à la place **Cung-duyệt**, devant la table jaune. Des mandarins supérieurs du **Nội-Các** et du Ministère des Rites sortent respectueusement le livre de la boîte. L'Empereur ayant jeté un coup d'œil sur ce livre, ces mandarins le replacent dans la boîte. Sa Majesté retourne alors dans son palais privé. La boîte contenant le livre est apportée par le mandarin remplissant la fonction spéciale de **Cung-Bồng**, ou Respectueux Porteur, au palais **Cần-Chánh**, où elle est placée à nouveau dans la table-autel qui est alors transportée au palais **Ngưng-Hy**, précédée des dais, des sabres, des instruments de musique et du mandarin **Cung-Bồng**, ainsi que des mandarins supérieurs du **Nội-Các**, et des mandarins supérieurs et inférieurs du Ministère des Rites. La table-autel sort par la porte **Đại-Cung-Môn** ; il est alors ajouté au cortège des parasols jaunes et des bâtons rouges qui, parallèlement et symétriquement, précèdent la table-autel. Passant à gauche du palais **Thái-Hoà**, le cortège sort du palais par la porte **Ngọ-Môn**, et de la citadelle par la porte **Dòng-Nam** 東南 (Sud-Est) ; puis il traverse le pont **Thành-Thái** et se rendant au village de **Dương-Xuân-Thượng**, arrive enfin au palais **Ngưng-Hy**.

La table-autel est alors placée dans la cour du palais. Le mandarin **Cung-Bồng** porte la boîte contenant le livre et vient la placer provisoirement sur la table jaune préparée à cet effet dans le compartiment de gauche du palais. La boîte est confiée à la garde d'un **Thái-Giám** 太監 (Grand Eunuque) et de soldats.

Dans l'après-midi du jour solennel (le 28^e jour, le 23 novembre 1916), des mandarins disposent devant l'autel les offrandes : buffle, bouc, bois odoriférant, thé, etc., et dans la cour du palais, à droite et à gauche, des **lỗ bộ** 鹵簿 (Armes et insignes en bois) et des instruments de musique dans un ordre parfait. Les princes, les mandarins civils et militaires, les **Tôn-Tước** 尊爵 (officiers chargés du culte de la maison impériale) du 3^e degré et au-dessus, et les **Phò-Mã** 駙馬 (Gendres de Roi), en costume de cour, se rangent, à gauche et à droite, dans la cour du palais.

A 1 heure et demie de l'après-midi, heure fixée par Sa Majesté, les Hũu-Tur 有司 (Mandarins chargés de l'affaire) font venir devant la porte Đai-Cung-Môn une voiture à trois chevaux et des cavaliers. et placent devant le palais Cản-Chánh des sabres et des parasols dans l'ordre prévu par les rites.

Le Ministère des Rites a écrit aux mandarins provinciaux de Thửa-Thiên et au Hộ-Thành 護城 (Police de la citadelle) pour que la libre circulation du cortège soit assurée tout le long de la route.

A 2 heures de l'après-midi, invitée par le Ministre des Rites, Sa Majesté revêt son costume jaune et sort par le palais Cản-Chánh et la porte Đai-Cung-Môn. Sept coups de canon sont alors tirés. Sa Majesté monte dans la voiture à trois chevaux et sort par la porte Ngọ-Môn. Les mandarins inférieurs, du 4^e degré et au-dessous chez les civils, du 3^e degré et au-dessous chez les militaires, et les Tòn-Tước du 4^e degré et au-dessous, agenouillés à gauche et à droite devant le pont Kim-Thủy 金水橋 (pont aux Eaux d'or), se prosternent lors du passage de l'Empereur.

Sa Majesté sort de la citadelle par la porte Sud-Est, traverse le pont Thành-Thái, passe devant la porte Vụ-Khiêm 務謙 (1) et entre enfin au palais Ngưng-Hy par la porte de gauche. Arrivée à cette dernière porte, Sa Majesté descend de la voiture et entre dans la maison qui se trouve à gauche. Après un instant de repos, elle met son bonnet *cửu-long* 九龍 (des neuf dragons) et son costume de cour, prend en main la plaque *trần-quẻ* 鎮圭, et monte au palais, où elle s'asseyait à l'aile Est, dans un fauteuil préparé par des Thị-Vệ. Après le lavement des mains, Sa Majesté vient se tenir debout à la place de l'attente impériale. Alors les hérauts proclament :

« A Sa Majesté ! Qu'Elle s'avance à la place des prosternations ! (A cette proclamation, les princes et les mandarins vont chacun à leur place pour exécuter en même temps que Sa Majesté les divers commandements) — Qu'Elle s'avance devant la table à encens ! — Qu'Elle s'agenouille ! — Qu'elle passe la tablette de jade dans sa manche ! — Qu'Elle offre l'encens ! — (Iles porteurs d'objets sont les eunuques) — Qu'Elle tire la tablette de jade ! — Qu'Elle incline la tête et se prosterne ! Qu'Elle se redresse ! — Qu'Elle compose son attitude ! — Qu'Elle salue en se prosternant ! (En tout quatre prosternations) Qu'Elle se relève ! — Qu'Elle compose son maintien ! »

Pour l'offrande de l'alcool, on proclame de nouveau :

(1) Vụ-Khiêm, porte de gauche du palais Kiêm-Cung, palais du feu Empereur Tự-Đức, à son tombeau même.

« A Sa Majesté ! Qu'Elle s'agenouille ! — Que l'on offre de l'Alcool (Les mandarins *Thị-Lập* 侍立 [Assistants debout] offrent l'alcool), — A Sa Majesté ! Qu'Elle incline la tête et se prosterne ! — Qu'Elle se relève ! — Qu'Elle compose son maintien ! Qu'Elle s'agenouille ! — Que l'on proclame l'Invocation ! — A Sa Majesté ! Qu'Elle incline la tête et se prosterne ! — Qu'Elle compose son attitude ! — Qu'Elle fasse l'offrande du livre ! »

Un *Tòn-Tức* remplissant les fonctions de *Cung-Bồ́ng* 恭捧 (Respectueux Porteur), s'avance vers la table jaune, dans le compartiment de gauche, porte respectueusement le livre en broderie et se tient debout. En même temps, le deuxième *Tòn-Tức* *Cung-Bồ́ng* vient se tenir debout à droite de la table jaune.

On proclame :

« A Sa Majesté ! Qu'Elle s'agenouille ! »

Les princes et les mandarins de la Cour s'agenouillent aussi. Les deux *Tòn-Tức* *Cung-Bồ́ng* viennent s'agenouiller auprès de Sa Majesté, l'un à droite et l'autre à gauche.

On proclame :

« A Sa Majesté ! Qu'elle offre le livre en broderie ! »

Le mandarin porteur du livre, qui est à genoux à gauche, remet à Sa Majesté la boîte contenant le livre. Sa Majesté la reçoit et la porte à son front en faisant les inclinations rituelles. Cela fait, Sa Majesté remet la boîte au mandarin porteur qui est à genoux à droite. Celui-ci, la boîte entre les mains, se dirige vers la table devant laquelle doit être lu le livre, y dépose la boîte et se retire à reculons.

On proclame :

« A Sa Majesté ! Qu'elle sorte la tablette de jade ! — Qu'on fasse la lecture du livre ! »

Le Ministre chargé de la fonction *Tuyên-Sách* (Lecteur du livre) et un mandarin supérieur du *Nội-Các* passent par l'a vérandah Ouest, et viennent s'agenouiller face au Nord, devant la table où doit se faire la lecture. Le mandarin du *Nội-Các* sort le livre et le ministre lecteur le lit.

Le contenu du livre est le suivant :

« Le jour *giáp-tý*, 28^e jour, après le jour *đinh-dậu*, du 10^e mois de la 1^{re} année, *bính-thìn*, de *Khải-Định* (le 23 novembre 1916).

« Nous, Empereur successeur, votre fils et serviteur, du nom de *Bửu*, nous prosternant la tête jusqu'à terre, présentons avec respect ce que nous avons à dire ci-après :

« Nous, votre serviteur, apprenons que le nom pris à l'avènement et le titre posthume, par imitation, l'un de la lumière du soleil, et l'autre de la lune, servent à l'appellation glorieuse des souverains. Ce qui concerne les chants à faire dans les temples des Ancêtres, et les inscriptions à graver sur les vases forme réellement la règle générale du Gouvernement. Bien qu'aucun nom ne puisse exprimer dignement la louange de la vertu de l'Homme Saint, la description qui en sera faite par son enfant et serviteur, doit être exprimée d'une manière parfaite et complète.

« Nous considérons que feu notre Empereur-père, Cảnh-Tôn-Thuần-Hoàng-Đế, passait son temps à imiter l'exemple de la pénétration céleste et s'enrichissait chaque jour de la vertu respectueuse et nouvelle du Sage. Dès qu'il eut pris sa place dans les cieux après les sages ancêtres, l'éclat du soleil et de la lune reprit chaque matin sa vivacité ordinaire ; profitant de la restauration de la dynastie pour illuminer le char de l'Etat, il sortit heureusement du désordre et de l'obscurité causés par des masses de nuages sombres et des coups de tonnerre terribles. Le zèle avec lequel il rafraîchissait et réchauffait tour à tour les deux Reines-mères, constituait la grande piété filiale étendue dans l'univers. Les deux collections de poésies et d'écrits qu'il nous a laissés sont des œuvres littéraires dues à la manifestation de sa parfaite vertu. Ses tournées faites vers le Nord ont réduit à l'état de briques disjointes les groupes de lettrés révoltés ; cela prouve sa vertu d'humanité, que si peu ont égalée, et sa force. Un de ses édits royaux publiés au Sud suffisant à faire disparaître, comme la glace fondue, les complots de rebelles, marque son incomparable action, aussi puissante que bienveillante. Cimenter la relation avec les voisins (1), pour assurer la stabilité de l'Etat, était pour lui une suprême action méritoire inoubliable. Le soin qu'il prenait d'observer ce qui s'était fait avant lui, pour continuer les œuvres commencées par ses ancêtres, rend plus manifeste l'étendue de ses services. La finesse de son ouïe, qu'il devait à sa vertu, seule, le portait à arrêter son attention sur les rapports qu'on lui adressait et sur les observations personnelles qu'il faisait.

« Avec la perspicacité qui le rendait sage, il chercha à pénétrer dans les sciences, dans la salle des études des livres classiques. La considération des bons principes, au moment où il donnait audience, et lecture des rapports, faite dans un pavillon silencieux, hâtaient l'expédition des affaires pour que tout, les grandes comme les petites choses,

(1) La France.

fonctionnèrent normalement. La distribution de gratifications au moment des réjouissances et le choix des lettrés par un concours supplémentaire donné en leur faveur, étaient la manifestation des sentiments bienfaisants auxquels ajoutaient foi unanimement aussi bien ceux qui étaient à la Cour que ceux qui habitaient dans les plaines lointaines. Voilà tous les sentiments dignes d'un souverain, qui servaient de base pour l'exécution d'œuvres parfaitement accomplies. Il était donc parfait et louable.

« N'était-il pas brillant et excellent ? A cause de sa conduite sans reproche et de ses conseils excellents, les trois années de son règne se passèrent à assurer la marche régulière de tous les services d'une façon supérieure. Sa bienveillance, si profonde, si généreuse, dont le souvenir s'éternisera pendant des dizaines de mille ans, est tellement immense qu'il n'est pas possible de la comprendre entièrement sous un seul nom.

« Toutefois, ce que l'on a écrit et recueilli jusqu'ici pour célébrer sa louange paraît bien loin d'embrasser entièrement toutes ses actions louables, de sorte qu'aujourd'hui, la décision concernant l'appellation glorieuse à ajouter à son titre posthume est justement l'objet à quoi pense tout le monde.

« Respectueusement, au jour faste que nous avons choisi, en demandant la permission aux Esprits du Ciel et de la Terre et à nos Ancêtres, à la tête des membres de la famille royale et des serviteurs civils et militaires de la Cour, nous avons l'honneur de venir offrir à notre feu Empereur-père le livre d'or par lequel nous ajoutons à son ancien titre posthume les caractères suivants :

« (CẢNH-TÒN) PHÔI-THIÊN, MINH-VẬN, HIẾU-ĐỨC, NHƠN-VÕ, VĨ-CÔNG, HOÀNG-LIỆT, THÔNG, TRIỆT, Mẫn, HUỆ, (THUẦN-HOÀNG-ĐỀ)(1).

« En nous prosternant, nous espérons qu'il daignera prendre ce grand nom et recevoir ce titre illustre. et que son âme franchira la cour de son temple pour étendre l'honneur de son culte à cent mille

(1) Phôi-Thiên 配天 « Associé au Ciel » ;

Minh-Vận 明運 « Illuminant le char de l'Etat » ;

Hiếu-Đức 孝德 « Reconnaissant et vertueux » ;

Nhơn-Võ 仁武 « Plein d'humanité et de bravoure » ;

Vĩ-Công 偉功 « Ayant rendu des services signalés » ;

Hoàng-Liệt 弘烈 « Ayant accompli des actions méritantes » ;

Thông 聰 « A l'ouïe fine et pénétrante » ;

Triệt 哲 « Sage » ;

Mẫn 敏 « Vif » ;

Huệ 惠 « Bienveillant ».

années, et que le suprême bonheur d'une parfaite santé nous sera accordé pour une durée de dix mille ans.

« Tel est le livre respectueux ».

La lecture en étant faite, le livre est rentré clans la boîte, et les mandarins qui en étaient chargés se retirent à leur place.

On proclame :

« A Sa Majesté ! Qu'Elle incline la tête et se prosterne ! Qu'Elle se relève ! — Qu'Elle compose son attitude ! »

Un mandarin porteur du livre se dirige vers la table jaune dans le compartiment de gauche, enlève respectueusement la boîte et la remet à l'eunuque qui va la placer sur la table jaune devant la table à encens intérieure et se retire.

On proclame :

« A Sa Majesté ! Qu'Elle salue en se prosternant ! (En tout quatre prosternations) — Qu'Elle compose son maintien ! — Qu'Elle retourne à la place des prosternations ! — Qu'Elle s'agenouille ! — Qu'on offre du thé ! — A Sa Majesté ! — Qu'Elle incline la tête et se prosterne ! Qu'Elle se redresse ! — Qu'Elle compose son attitude ? — Qu'elle salue en se prosternant ! (Quatre salutations en tout) — Qu'Elle se relève ! — Qu'Elle compose son maintien ! — Que les mandarins porteurs du livre en broderie et de l'invocation les apportent à la place dite *Liệu-Vị* 燎位 (Brûloir) ! »

« A Sa Majesté ! — Qu'Elle vienne à la place *Vọng-Liệu* 望燎 ! (place d'où l'Empereur jette un regard sur le brûloir) ».

Alors le *Tôn-Tưóc* porteur du livre s'avance vers l'autel principal et enlève la tablette portant le nom de l'Empereur père ; le mandarin supérieur porteur du livre et le mandarin lecteur de l'invocation s'avancent vers la table à encens intérieure et enlèvent, l'un le livre, l'autre l'invocation. Tous les deux se dirigent vers le brûloir.

On proclame :

« A Sa Majesté ! Qu'Elle jette un regard sur le brûloir ! Qu'Elle retourne à la place des prosternations ! »

Les mandarins chargés de cet office placent respectueusement le livre en broderie et l'invocation dans le brûloir pour les livrer aux flammes.

On proclame :

« A Sa Majesté ! La cérémonie est terminée ! »

Sa Majesté revient à la place de l'attente impériale. Les princes, les mandarins de la cour se reculent et se rangent à leur place.

Conduits par le Ministre des Rites, les Cồng-Tử membres de la famille impériale, viennent faire quatre prosternations devant le palais. Cela fait, les princes et les mandarins se retirent.

Sa Majesté en voiture impériale prend le chemin du retour.





LA CÉRÉMONIE « THANG PHU » (1)

DOCUMENTS

communiqués par S. E. LE MINISTRE DES RITES,

traduits par LÊ-BÍNH,

Professeur au Quốc-Tử-Giám.

La cérémonie Thăng-phu 升附, célébrée à 9 heures du matin, le 19^e jour du 11^e mois de la 1^{re} année de Khải-Định (le 13 décembre 1916), a pour objet d'installer les saintes tablettes des Empereurs Cảnh-Tôn-Thuần-Hoàng-Đê 景尊純皇帝, (Đồng-Khánh) et Giản-Tôn-Nghị-Hoàng-Đê 簡尊毅皇帝 (Kiên-Phúc) la première sur le troisième autel à gauche, la seconde sur le second autel à droite, au temple Phụng-Tiên 奉先, dans le palais impérial.

Avant la date fixée, des mandarins du Ministère des Rites, de concert avec les Thái-Giám 太監 (Grands Eunuques), font apporter au temple Phụng-Tiên, en vue d'y orner les deux autels précités, deux lits, dits *long sà* 龍床 (lit sculpté de dragons) et *bửu tháp* 寶榻 (lit incrusté de pierres précieuses), des tables, des ciels de lit, des rideaux et des objets de culte. Les Thị-Vệ 侍衛 (Gardes de corps) sont chargés de veiller à la propreté des routes impériales depuis le temple Thê-Miêu 世廟 (temple des Ancêtres avant Gia-Long) jusqu'au palais Phụng-Tiên.

(1) Communication lue à la réunion du 1^{er} mai 1917.

Le jour de la fête, des mandarins font déployer de grand matin le drapeau jaune et des drapeaux de réjouissance de diverses couleurs sur le Kỳ-Đài 旗臺 (cavalier du Roi). Le service Loan-Nghi 鸞儀 (Escorte impériale) fait apporter devant le temple Thê-Miêu deux long-liễu 龍輦 (litières à dragons), des tán 傘 (dais), des cái 盖 (parasols) des lỗ-bộ 鹵簿 (armes en bols) et des nhã-nhạc 雅樂 (instrument de musique). Dans la cour du temple, se tiennent debout 5 Tồn-Tưóc 尊爵 (Officiers chargés du culte de la maison impériale), dont un Khâm-Mạng 欽命 (Délégué impérial), 2 Cung-Bồng 恭捧 (Respectueux Porteurs), 2 Cung-Hộ 恭護 (Respectueux Soutiens), les princes, les mandarins civils et militaires de rang supérieur, les Tồn-Tưóc du 3^e degré et au-dessus et les Dự-Sự 預事 (Mandarins qui participent à l'acte). Des Từ-Tê 祠祭 (Mandarins du service de culte) déposent sur les autels des papiers dits d'argent et d'or, du bois odoriférant, du thé, des baguettes d'encens, des bougies, etc. conformément aux rites. Le Khâm-Mạng s'avance vers la table principale et accomplit le rite dit Chi-Cáo 祇告 (Respectueuse annonce). Pour cette cérémonie, on fait une seule offrande d'alcool, mais il y a de la musique. La cérémonie étant terminée, tout le monde attend.

A 6 heures et demie, des Hữu-Tư 有司 (Mandarins chargés de l'affaire) font placer, conformément aux règlements, le char impérial dans le compartiment du milieu du palais Cần-Chánh 勤政 et des sabres, des parasols, des armes et insignes en bois, des instruments de musique dans la cour du palais. Les mandarins d'un rang inférieur au 4^e degré pour les civils et au 3^e degré pour les militaires, ainsi que les Phò-Mã (Gendres de Roi) et Tồn-Tưóc au 4^e degré et au-dessous se rangent à droite et à gauche devant le temple Phụng-Tiên, mais à l'Est et dans l'angle gauche de l'enceinte, où ils s'agenouillent et se prosternent toutes les fois que le cortège impérial passe.

A 7 heures, le Ministre des Rites et les mandarins militaires qui, la veille, avaient passé la nuit dans le Palais, annoncent à l'Empereur : « Sire, tout est en ordre parfait tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ». L'Empereur sort alors de son palais privé, coiffé du bonnet dit cửu-long 九龍 (aux 9 dragons) et vêtu de satin jaune ; il porte à la main une tablette de jade dite trân-quê 鎮圭.

L'Empereur étant arrivé au palais Cần-Chánh, le Quán-Vệ 管衛 (Adjudant) du service Loan-Giá 鸞駕 (char impérial) dit à haute voix : « Préparez le char impérial », et, à genoux, il invite l'Empereur à monter dans le char. Accompagné du cortège impérial, l'Empereur se dirige vers le palais Phụng-Tiên, en passant par la porte Đại-Cung-Môn 大宮門, puis par le portique Nguyệt-Anh 月英, tandis que 7 coups de canon sont tirés, que les tambours battent, que les cloches

retentissent au Ngọ-Môn et que la musique joue tout en marchant. L'Empereur étant arrivé devant la porte du palais Phụng-Tiên, les tambours et les cloches cessent, quant à la musique, elle ne cesse qu'après que l'Empereur est descendu de son char. L'Empereur vient se tenir debout à la place de l'attente impériale. (Cette place, où l'on voit une chaise jaune sur une natte à bordure jaune, a été préparée par le service compétent au-dehors de la porte du palais Phụng-Tiên.

Deux mandarins de rang supérieur du Ministère des Rites viennent s'agenouiller dans la cour du temple Thê-Miêu, l'un devant le troisième autel à gauche, l'autre devant le second autel à droite, et font cette annonce :

« A Sa Majesté ! Qu'elle nous permette d'apporter sa sainte tablette, en char impérial, au palais Phụng-Tiên, pour y être adorée. »

Après cette annonce, ils se prosternent, se relèvent et se retirent.

Le Khâm-Mạng et les deux Cung-Bồng, ainsi que les deux Cung-Hộ s'avancent vers ces autels, portent respectueusement les deux saintes tablettes et les placent dans les deux chars impériaux. Les chars sont alors transportés, précédés de quatre Từ-Tê en costume de cour, avec une lanterne entre les mains, et accompagnés des parasols, des dais, des musiciens, des mandarins Cung-Bồng et Cung-Hộ, des princes, des mandarins civils et militaires de rang supérieur, qui marchent parallèlement et symétriquement. Les chars sortent l'un par la porte de gauche, l'autre par la porte de droite du temple Thê-Miêu. Neuf coups de canon sont tirés lors de la sortie des chars.

A l'arrivée à la porte du palais Phụng-Tiên, le cortège s'arrête, la musique cesse et les chars sont placés face au Nord, l'un devant la porte de gauche, l'autre devant la porte de droite, sur les nattes impériales préalablement étendues par les soins du Ministère des Rites. Alors l'Empereur vient se tenir debout, face au Sud, devant chacun de ces deux chars et accomplit le rite de trois inclinations.

Cela fait, deux mandarins de rang supérieur du Ministère des Rites viennent s'agenouiller, l'un à droite, l'autre à gauche, devant les chars et annoncent :

« Les saintes tablettes sont invitées à descendre du char ».

A ces mots, 9 coups de canon sont tirés. Le Khâm-Mạng, les deux Cung-Bồng et les deux Cung-Hộ s'avancent vers les chars et portent les saintes tablettes. La musique joue. Les Saintes tablettes sont apportées au palais, l'une par la porte de gauche, l'autre par la porte de droite, toutes les deux ombragées par des parasols jaunes, précédées, des Chập-Chúc 執燭 (Porte-lanternes), ainsi que des porteurs de longs sabres (*trưòng-kiêm* 長劍), de réchauds (*đê* 提), de petits balais (*phật* 拂) et des musiciens. Elles sont suivies de

l'Empereur, qui marche à pied, et des princes, des mandarins de rang supérieur et des Tồn-Tư ớc du 3^e degré et au-dessus. Arrivés au palais, les Cung-Bổ, les Cung-Hộ et les Chập-Chúc entrent dans le palais ; ceux qui sont à gauche passent par la gauche, ceux qui sont à droite par la droite, tandis que tous les autres mandarins restent au-dehors. La sainte tablette de Cánh-Tồn Thuần-Hoàng-Đê, (Đổng-Khánh) qui vient du côté Est et la sainte tablette de Giản-Tồn Nghi-Hoàng-Đê, (Kiền-Phúc) qui vient du côté Ouest, sont également placées sur l'autel du milieu, se faisant face l'une à l'autre. La musique cesse.

L'Empereur entre dans le palais par le côté Est et vient se tenir debout à la place de l'attente impériale. Un mandarin de rang supérieur du Ministère des Rites vient s'agenouiller devant l'autel du milieu, mais dans la cour et à droite, et annonce :

« Hiều-Huyền-Tồn-Tự-Hoàng-Đê du nom de Bửu....., demande à installer les saintes tablettes de Cánh-Tồn Thuần-Hoàng-Đê, et de Giản Ton Nghi-Hoàng-Đê au troisième autel à gauche et au second autel à droite du palais Phụng-Tiên ».

A ces mots, le mandarin se prosterne, se relève et se retire.

L'Empereur glisse la plaque de jade dans sa manche, s'avance vers l'autel principal, se tient à la place des salutations, porte successivement les deux saintes tablettes face en avant, et accomplit le rite de trois inclinations.

La musique joue.

Cela fait, l'Empereur remet les saintes tablettes au délégué impérial qui, à son tour, les remet aux Cung-Bổ và Cung-Hộ. Ceux-ci se dirigent vers les autels, troisième à gauche et second à droite, et placent les saintes tablettes sur les *long-sàn* et *bửu-tháp* (lits sculptés et incrustés).

La musique cesse.

Les Cung-Bổ và Cung-Hộ et Chập-Chúc se retirent.

L'Empereur vient à la place des prosternations, devant l'autel principal, et accomplit le rite de quatre salutations. La musique joue, mais il n'y a pas de proclamation. Après quoi, l'Empereur vient successivement devant les autels 1^{er} et 2^e à gauche, 1^{er} et 2^e à droite et y fait trois inclinations. Devant ce temps, les princes, les mandarins de la Cour et les mandarins participants se tiennent debout, chacun à sa place. La musique cesse. L'Empereur va se reposer un instant en sa chaise impériale, préalablement mise par un Thị-Vệ dans l'aile orientale du palais. Un Thị-Vệ apporte à l'Empereur une cuvette d'eau pour le lavement des mains

L'Empereur vient se tenir debout à la place de l'attente impériale. Les princes et mandarins vont se mettre chacun à sa place pour se

prosterner et s'agenouiller en même temps que l'Empereur. Le tambour bat, la cloche sonne et on proclame :

« A Sa Majesté ! Qu'elle s'avance à la place des prosternations ! »

La musique joue. L'Empereur se dirige vers la table à encens, dans le troisième compartiment à gauche, et se tient debout à la place de l'attente impériale. La musique cesse.

Proclamation :

« A Sa Majesté ! Qu'elle s'avance devant la table à encens. »

« La musique se fait entendre.

Proclamation :

« A Sa Majesté ! Qu'elle s'agenouille ! »

« Deux Tòn-Tưóc, Châp-Sự 執事 (Porteurs d'objets), tenant entre leurs mains l'un le réchaud à encens, l'autre la boîte à encens, s'agenouillent auprès de l'Empereur, l'un à droite, l'autre à gauche.

Proclamations :

« A Sa Majesté ! Qu'elle passe la tablette de jade dans la manche ! — Qu'elle offre l'encens ! »

L'Empereur, ayant pris le paquet d'encens et l'ayant mis dans le réchaud, prend le réchaud qu'il élève à hauteur du front, faisant la triple inclination. Cela fait, les Châp-Sự se relèvent et vont replacer le réchaud et la boîte à encens sur la table de service. Aux autres autels, ce sont les Thái-Giám (Eunuques) qui offrent l'encens.

Proclamations :

« A Sa Majesté ! Qu'elle retire la tablette de jade ! — Qu'elle se prosterne ! — Qu'elle se redresse ! — Qu'elle compose son maintien ! — Quelle salue en se prosternant ! (quatre prosternations en tout, tandis que la musique joue). — Qu'elle se redresse ! Qu'elle compose son attitude ! » (La musique cesse).

Première offrande de l'alcool.

Proclamations :

« A Sa Majesté ! Qu'elle s'agenouille ! — Que l'on offre de l'alcool ! (A cette dernière proclamation, la musique se fait entendre, et les Thị-Lập 侍立 (assistants debout) versent de l'alcool dans les coupes

pour l'offrir) — A Sa Majesté ! Qu'elle se prosterne ! Qu'elle se relève ! — Qu'elle compose son maintien ! — Qu'elle s'agenouille ! — Que l'on proclame la prière ! — A Sa Majesté ! Qu'elle se prosterne ! — Qu'elle se relève ! — Qu'elle salue en se prosternant (deux prosternations en tout) — Qu'elle se relève ! — Qu'elle compose son maintien ! »

Deuxième offrande de l'alcool.

Proclamations :

« A Sa Majesté ! Qu'elle s'agenouille ! — Que l'on offre de l'alcool ! — A Sa Majesté ! Qu'elle se prosterne ! — Qu'elle se relève ! Qu'elle compose son attitude ! »

Troisième offrande de l'alcool.

Proclamations.

« A Sa Majesté ! Qu'elle s'agenouille ! — Que l'on offre de l'alcool ! — A Sa Majesté ! Qu'elle se prosterne ! — Qu'elle se relève ! — Qu'elle compose son attitude ! » (La musique cesse.)

Proclamations :

« A Sa Majesté ! Qu'elle revienne à la place des prosternations ! — Qu'elle s'agenouille ! — Que l'on offre du thé ! » (La musique joue).

Proclamations :

« A Sa Majesté ! Qu'elle se prosterne ! — Qu'elle se relève ! — Qu'elle compose son attitude ! » (La musique cesse.)

Proclamations :

« Qu'on enlève les aliments offerts ! » (Des mandarins préposés à cet office ont déposé à l'avance trois animaux tués, bœuf, porc, bouc, et d'autres aliments) — « A Sa Majesté ! Qu'elle salue en se prosternant ! (quatre prosternations en tout ; la musique joue). — A Sa Majesté ! Qu'elle se relève ! — Qu'elle compose son attitude ! — Qu'elle s'avance à la place Vọng-Liêu 望燎 (place d'où l'Empereur jette un regard sur le brûloir) ». »

A cette proclamation, l'Empereur se tourne vers le côté Sud-Est de la place des prosternations.

Proclamations :

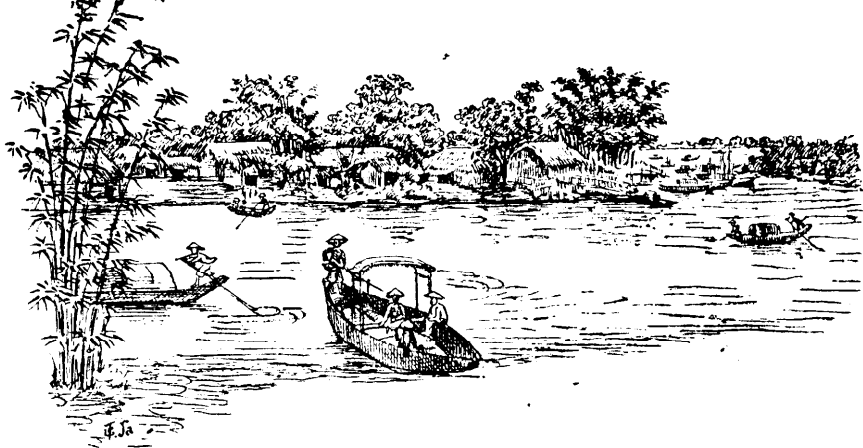
« A Sa Majesté ! Qu'elle jette un regard sur le brûloir ! — Qu'elle retourne à la place des prosternations ! — A Sa Majesté ! La cérémonie est achevée ! »

Alors l'Empereur vient se placer devant le second autel à droite et accomplit le rite de quatre prosternations. Ce rite accompli, les princes ainsi que tous les mandarins se retirent.

Conduits par le Ministre des Rites les Còng-Túr 公子 (fils de princes) se rangent dans la cour du palais et font quatre prosternations.

L'Empereur se rend alors à son palais privé. Trois coups de canon sont tirés lorsqu'il est arrivé à la porte Đại-Cung-Môn, et, dès son arrivée dans les appartements intérieurs, tout le monde s'en va.





LA GRANDE CÉRÉMONIE DE COUR DITE « ĐẠI TRIỀU NGHI » (1)

DOCUMENTS

communiqués par S. E. LE MINISTRE DES RITES,

traduits par LÊ-BÍNH,
Professeur au Quốc-Tử-Giám.

Cette cérémonie a eu lieu le 22^e jour du 11^e mois de la 1^{re} année de Khải-Định (le 16 décembre 1916). Le 17^e jour de ce mois, le Ministère des Rites adresse au Trône un rapport dont la teneur est la suivante :

« Sire, conformément aux règlements, après la fête Thăng-phụ, une cérémonie Đại-triều-nghi s'accomplit au palais Thái-Hoà, cérémonie par laquelle les princes et les mandarins adressent leurs félicitations à Votre Majesté et en reçoivent l'Ordonnance de grâces. Or la grande fête Thăng-phụ a eu lieu le 19 courant ; nous demandons à Votre Majesté l'autorisation de célébrer le 22 courant la cérémonie Đại-triều-nghi au palais Thái-Hoà.

(1) Communication lue à la réunion du 1^{er} mai 1917.

Le 21^e jour, le service Nội-Các 內閣 (secrétariat) s'entend avec les mandarins qui, la veille, avaient passé la nuit au palais, et demande à l'Empereur l'autorisation de mettre le sceau dit *Hoàng-đề-Tôn-Thần chi bửu* 皇帝尊親之寶 sur l'Ordonnance de grâces (*Ân-chiêu* 恩詔). L'Ordonnance une fois revêtue de ce sceau, est mise dans un tube dit *kim-phụng-đồng* 金鳳筒 (tube peint de phénix jaunes).

L'après-midi de ce jour, des mandarins du Ministère des Rites font préparer une table jaune dans le compartiment du milieu du palais Thái-Hoà. C'est sur cette table qu'on placera le tube contenant l'Ordonnance de grâces.

Le jour de la cérémonie (le 22^e jour), après les coups de canon du matin, des mandarins chargés de ce travail font déployer le drapeau jaune et des drapeaux de réjouissance de diverses couleurs sur le cavalier du Roi. Des mandarins militaires disposent, conformément aux règlements, des dais, des sabres, des armes en bois, des instruments de musique, etc., dans la cour du palais, et des éléphants, des chevaux, des drapeaux, des fusils, etc., à gauche et à droite du pont Kim-Thủy, 金水橋 (pont aux Eaux d'or). Les princes, tous les mandarins et les Dự-Sự 預事 (Mandarins qui participent à l'acte) attendent, à gauche et à droite, dans la cour du palais, en grand costume de cour. Un mandarin supérieur du Nội-Các place le tube contenant l'Ordonnance de grâces sur la table jaune préparée à cet effet.

A 7 heures, le Ministre des Rites et les mandarins militaires qui, la veille, avaient passé la nuit au palais, informent l'Empereur que tout est en ordre parfait, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Alors l'Empereur, coiffé du bonnet *Cửu-Long* (des neuf dragons), vêtu de satin jaune, et tenant en mains la plaque dite *Trần-Quê*, sort au palais Cần-Chánh, où il monte sur le char impérial (Le service de l'escorte impériale a préalablement disposé le char impérial dans le compartiment du milieu du palais, et des dais, des sabres, des éventails, des armes en bois, des instruments de musique symétriquement à gauche et à droite dans la cour du palais). Un Quản-Vệ 管衛 (Adjudant) dit à haute voix : « Préparez le char ! » Puis, à genoux, il dit à l'Empereur : « Sire, que Votre Majesté daigne monter dans le char. » Alors l'Empereur monte sur le char. La petite musique joue. Les cloches retentissent et les tambours battent au Ngọ-Môn, tandis que le char impérial est transporté, accompagné du cortège rituel comme à l'ordinaire.

Lorsque l'Empereur est arrivé à la porte Đại-Cung-Môn, sept coups de canon sont tirés. Arrivé à la verandah septentrionale du palais Thái-Hoà, l'Empereur descend du char. La petite musique cesse et la

grande joue. Tous bruits au **Ngọ-Môn** cessent. L'Empereur monte sur son trône impérial. Après que les **Thị-Vệ** 侍衛 (Gardes du corps) ont brûlé du bois odoriférant, la grande musique cesse.

On proclame :

« Formez vos rangs ! Alignez-vous ! — Accomplissez le rite des félicitations et des remerciements ! (La musique joue). — Prosternez-vous ! (cinq prosternations en tout). — Rompez vos rangs ! »

Les princes et tous les mandarins se retirent et vont se ranger à leur place d'attente.

Un mandarin du Ministère des Rites sort de son rang, s'agenouille et dit :

« Sire, la cérémonie des félicitations est achevée ».

Cela dit, il se relève et se retire.

Un mandarin supérieur du **Nội-Các**, en costume de cour, s'avance au milieu du palais, mais un peu à gauche, se met à genoux et dit :

« Sire, nous demandons l'ordre royal ».

Puis, il se relève, et, face au Sud, il prononce :

« L'ordre est demandé, que les mandarins qui en sont chargés distribuent l'Ordonnance de grâces à la capitale et dans les provinces ».

Après cette annonce, le mandarin du **Nội-Các** se retire et revient se placer à l'Est, près du mur.

Alors l'Empereur retourne à son palais privé. A son arrivée à la porte **Đại-Cung-Môn**, trois coups de canon sont tirés.

Un mandarin supérieur de l'Intérieur et un autre des Finances s'avancent, prennent le tube contenant l'Ordonnance de grâces, le placent sur la table jaune, et, escortés de soldats porteurs de dais et de parasols et au son de la musique, cette Ordonnance est portée au **Phu-Văn-Lâu** 敷文樓 (Pavillon des Edits), où elle est affichée, sous la garde de soldats, pendant trois jours. Ce délai expiré, les mêmes mandarins viennent chercher l'Ordonnance pour la mettre au **Nội-Các**, avec le même cérémonial.

C'est aussi aux Ministères de l'Intérieur et des Finances qu'il incombe de faire parvenir les ampliations du décret de grâces aux mandarins provinciaux pour qu'ils en prennent connaissance.

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

